

L'ACTION NATIONALE

Dominique BEAUDIN *Les traditions d'un peuple vivant...* 241

GÉRARD PICARD

L'AVENIR DES SYNDICATS

Réponse à l'enquête sur un humanisme ouvrier 243

Arthur LAURENDEAU *Etre un grand peuple...* 256

F.-A. ANGERS *Les semences d'aujourd'hui.* 264

Gérard LEMIEUX *L'Institut d'Études familiales...* 273

Joseph LEFRANCOIS *Les coups de force nazis qui auraient justifié la guerre...* 281

Pierre VIGEANT *L'assistance à l'Angleterre..* 302

André LAURENDEAU *Avant la dernière session de la présente législature...* 309

Marc-André PERRON *Les livres et leurs auteurs...* 313

Table des matières de l'année 1947.. 318

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

● Directeur : **Dominique BEAUDIN** ●

L'Action nationale, publiée par la **Ligue d'Action Nationale**, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la **Ligue** sont: MM. Anatole Vanier, président; Dominique Beaudin, secrétaire; Jean Drapeau, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S.; Arthur Laurendeau, André Laurendeau, François-Albert Angers, Gérard Fillion, Abbé Albert Tessier, Léopold Richer, Albert Rioux, L.-Athanase Fréchette, Guy Frégault, Jacques Perrault, Rodolphe Laplante, Clovis-Emile Couture, Paul-Emile Alin.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

3878, rue Saint-Hubert, Montréal (24), P. Q.
Téléphone : MArquette 2837

L'abonnement est de \$3.00 par année
Abonnement de soutien : \$5.00

L'ACTION NATIONALE

- "Défend le fait français en Amérique..."
- "Donne des directives..."
- "Constitue un instrument de ralliement..."
- "S'oppose aux esprits chimériques et politiciens..."
- "Fournit une documentation de choix..."
- "Présente la meilleure doctrine politique..."
- "S'affirme une revue combative..."
- "Travaille à construire un monde nouveau..."
- "Apporte un programme d'ordre..."
- "Rend service à nos minorités..."
- "Se dresse contre la dictature de la peur..."

ABONNEZ VOS AMIS

\$3. par année. — Prière de faire remise par mandat-poste ou chèque au pair.
Abonnement de soutien : \$5.

BULLETIN D'ABONNEMENT

L'ACTION NATIONALE

3878, rue St-Hubert, Montréal

J'inclus la somme de \$..... en paiement
de mon abonnement à l'Action Nationale, pour
une période de.....année... à commencer au
mois de.....194.....

Nom.....

Adresse.....

LANGAGE DE CHIFFRES

Actif

1939

\$ 154,349

1940

\$ 171,988

1941

\$ 212,695

1942

\$ 456,584

1943

\$ 723,288

1944

\$ 1,025,447

1945

\$ 1,368,250

1946

1,817,099

Véritable Réveil National

LA LAURENTIENNE

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Siège social : LEVIS, Qué.

La

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

est la banque du public aussi bien que la banque des hommes d'affaires.

Le gérant de succursale se tient à votre entière disposition, qu'il s'agisse de dépôts, d'emprunts personnels, de remises, de recouvrements ou de toute question d'ordre financier au sujet de laquelle vous désirez le consulter.

Actif, environ \$350,000,000

525 bureaux au Canada

60 succursales à Montréal

Pour votre santé —

Mangez tous les jours 2 ou 3 carrés

LEVURE LALLEMAND

Fraîche

Les médecins recommandent la levure fraîche. La levure fraîche Lallemand est très riche en vitamines B, G et D. Sa haute qualité et sa pureté sont assurées par les années d'expérience de la maison Lallemand. En vente chez les épiciers et les pharmaciens.

TOUJOURS

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

J O L Y

269 est, rue Sainte-Catherine,
Montréal. BELair 3126

Nos oeuvres ne vivront pas sans nous

Puisque c'est le temps des étrennes et des cadeaux, avez-vous songé, dans vos largesses, à L'ACTION NATIONALE? Vos fils au collège ou à l'université, vos amis qui pensent comme vous apprécieront hautement un abonnement à cette revue. Avec tous les patriotes, L'ACTION NATIONALE s'efforce de penser juste et d'agir droitement. Donnez-lui pour 1948 un nouvel abonné.



L'ACTION NATIONALE

3878, rue St-Hubert, Montréal, (24) P. Q.

Aux lecteurs de

L'ACTION NATIONALE

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE

souhaite une heureuse
et bonne année
et sollicite leur encouragement.

PHOTOS
COMMERCIALES
DESSINES
DC LICHES

JOUR ET NUIT
BEIair 3984

LA PHOTOGRAVURE
NATIONALE
LIMITÉE
282 ouest, rue Ontario, près Bleury - Montréal

Lorsqu'il s'agit des produits de l'érable — Exigez toujours la meilleure qualité — La marque "Citadelle" est la meilleure.

100 % PURE

Sirop d'érable "Citadelle" ● Sucre d'érable granulé "Citadelle" ● Sucre d'érable "Citadelle" ● Beurre d'érable "Citadelle".

Ces produits sont en vente chez tous les bons épiciers.

Les Producteurs de Sucre d'Érable du Québec,
BUREAU CHEF : 5, Avenue Bégin, Lévis, Québec.

POUR VOS FOURRURES

si vous cherchez Qualité, Élégance
n'hésitez pas, voyez

BLEAU & ROUSSEAU

J.-T. BLEAU

ANT. ROUSSEAU

J.-A. MASSON

3852, St-Denis

5004, Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

Vous trouverez chez nous, et à bon compte, tout ce qu'il faut pour meubler votre résidence.

Maison établie depuis 40 ans.



● Fitzroy 4681 ●

LAMARRE FRÈRES

3723, Notre-Dame ouest,

Montréal

Les propagandistes de



"La Rose de Dollard"

offrent aux lecteurs de L'ACTION NATIONALE

dans la saine observance des traditions,
une bonne et heureuse année. Ils les re-
mercient de collaborer si étroitement avec
eux, depuis un quart de siècle, à la com-
mémoration du haut fait immortel de
Dollard des Ormeaux. Que les fêtes pa-
triotiques de 1948 soit partout dignement
célébrées et engendrent, entre Canadiens
français, plus d'union et de solidarité !

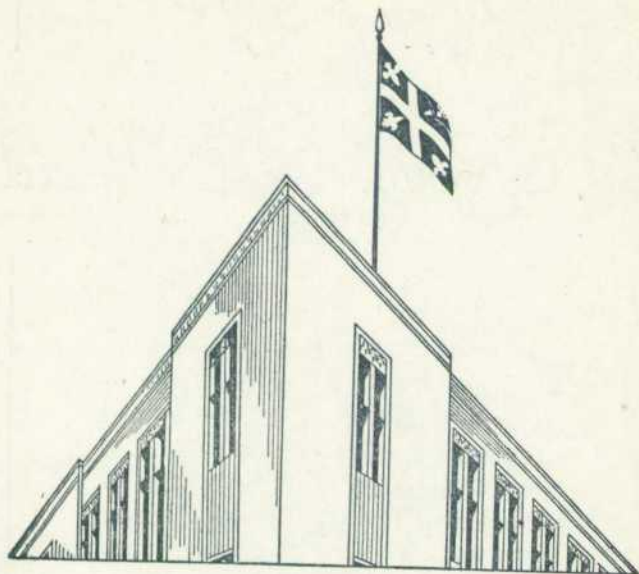
"La Rose de Dollard"

Case postale 19, Station N,
MONTREAL, P. Q.

ROSES DE DOLLARD . . . \$0.02 L'UNITE

Commandez dès maintenant.

D U P U I S



Maison essentiellement
canadienne-française
depuis sa fondation
en 1868

Dupuis Frères
FUMISTE

Montréal

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine,
Comptoir Postal : 780, rue Brewster,
Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

VIII

L'ACTION NATIONALE

Mot d'ordre

Les traditions d'un peuple vivant ne sont pas au cimetière...

Nos devises les plus connues expriment la fidélité au passé et constituent un engagement envers l'avenir. « Je me souviens », dit le Québec unanime. « Nous maintiendrons », est-il promis en mille circonstances. Le souvenir devient ici un guide de vie; la ferme résolution de « maintenir » sous-entend les vertus et les coutumes d'autrefois. Notre peuple, composé, dans l'abolition du temps, de ceux qui ont vécu, de ceux qui vivent et de ceux qui vivront, s'est juré à lui-même de conserver en Amérique ses traditions catholiques et françaises.

Chaque individu a une âme. Un peuple a aussi la sienne. Ses traditions en sont le reflet et l'expression. Elles sont les traits de son caractère; elles découlent, dans l'action, de son mode d'être et de penser. Elles sont des manifestations extérieures du cœur et de l'esprit. Les traditions doivent donc être vivantes comme l'âme d'un peuple vivant.

Nous sommes en décembre. Comme ce mois l'autorise, considérons les traditions dans un sens plus restreint et dans leur actualité pratique. Car, selon qu'il a été répété d'une génération à l'autre en tous les foyers de la terre laurentienne, « voici le temps des fêtes ». Et alors c'est le retour de la Noël, de la guignolée, du Jour l'An, de l'échange des souhaits, de la bénédiction paternelle, des réunions familiales. Cela ne se passe pas au Canada français comme en Egypte ou en Turquie. Nous avons notre manière à nous, profondément chrétienne, joyeusement humaine, de célébrer les fêtes de la fin et du renouveau de l'année et selon des coutumes qui nous confèrent une originalité de bon aloi parmi les peuples. Qu'avons-nous, sur ce point, à envier aux

autres ? Il est vrai qu'il s'en trouve toujours pour confondre l'imitation et le génie...

Chez nous, la Noël est avant tout une très grande, une très haute fête chrétienne. A y bien penser, est-ce trop de quelque 24 heures pour rendre grâces au ciel et au Rédempteur ? La guignolée, c'était, c'est encore la charitable pensée qu'il doit y avoir joie partout, sans excepter la chaumière du pauvre, quand le peuple festoye. Ce bon mouvement du cœur est-il chose désuète ? Chez nous, c'est au Jour de l'An qu'on échange les cadeaux et les souhaits. La logique française et le calendrier s'accordent bien. Il sera inutile de percer de coups d'épée le paillasson du Père Noël si les parents se donnent la peine de rappeler que tout bien vient d'en Haut ou de la crèche peut-être quand l'Emmanuel, selon ce nom même, est parmi nous. Rien n'indique comme la bénédiction paternelle que le Jour de l'An est prince parmi les autres jours de l'année. Ce rite familial a-t-il perdu son sens ? Certainement, la bénédiction du père de famille, sorte de sacrement du quatrième commandement, n'est pas vaine. Dieu que le Christ nous a appris à appeler « notre Père » et qui a associé les parents à son œuvre créatrice, ce Dieu riche de grâces infinies aurait les mains vides, le premier de l'an, pour les petits qui sont bénis sur terre en son nom ! Allons donc ! La bénédiction paternelle, symbole d'autorité, gage d'union, vaut pour ceux qui en comprennent le profond sens religieux et patriarcal. Si elle n'est qu'un rite vide et sans signification, que la victoire reste au respect humain !

Maintenez les traditions, gardez la foi, dit le testament de Monseigneur Bourget. Conseils qu'il faut écouter avec une pleine compréhension. Tant qu'elles sont comprises en leur dignité simple et en leur véritable grandeur, les traditions d'un peuple vivant ne s'en vont pas au cimetière. Être nous-mêmes, rester nous-mêmes, c'est la première condition de vie et c'est le secret des plus hauts progrès, car les mutations qui nous abolissent n'en sont pas.

Dominique BEAUDIN

L'avenir des syndicats

La réponse de M. Gérard Picard explore un domaine dans lequel nos correspondants n'ont pas encore pénétré: c'est l'aspect institutionnel du problème.

Les ouvriers sont aujourd'hui représentés par leurs syndicats. Que valent ces cadres? Que pensent les dirigeants, du problème national? Quelle est leur attitude en face de la Confédération? Chemin faisant, le président général de la C.T.C.C. dresse un tableau d'ensemble du syndicalisme américain et canadien, et situe chacune de ces « unions » qui restent un mystère pour beaucoup d'hommes cultivés...

Faute d'espace, nous nous limitons à publier aujourd'hui le texte de M. Picard; on y trouvera des précisions importantes et de sages remarques sur le mouvement ouvrier, et un optimisme réconfortant sur l'avenir du travail organisé.

●

En marge de l'enquête de l'Action Nationale sur « le quatrième état dans la nation »

Monsieur André Laurendeau, m.a.l.
L'Action Nationale,
MONTREAL, P.Q.

A titre d'abonné et lecteur de L'ACTION NATIONALE, j'accuse réception de la lettre que vous

m'avez adressée (livraison d'octobre 1947, pp. 83-92), et dans laquelle vous traitez du « QUATRIEME ÉTAT DANS LA NATION ».

Le paragraphe essentiel me paraît être le suivant: De toutes nos classes sociales, l'ouvrière est la plus nombreuse. En même temps, elle constitue, avec celle des grands hommes d'affaires, le groupe d'hommes le moins frappé par le fait national, par conséquent le moins préparé à accepter des sacrifices au nom du national.

Votre lettre exprime de l'inquiétude, sinon du pessimisme. Elle pose cependant, devant l'opinion publique, un problème de grande actualité. Les points d'interrogation qu'elle contient justifient d'ouvrir une enquête. A chacun d'y aller ouvertement de son opinion, et la situation se précisera. Pour ma part, voici ce que j'ai à dire.

Au cours des dix dernières années, bien que surtout mêlé à la vie des syndicats nationaux catholiques (CTCC), j'ai eu fréquemment l'occasion de rencontrer des dirigeants américains et canadiens de l'*American Federation of Labour* (AFL) et du *Congress of Industrial Organizations* (CIO), organisations ouvrières américaines (il faudrait peut-être dire étatsuniennes) dont les centrales canadiennes sont le *Trade and Labour Congress of Canada*, TLCC-AFL, (Congrès des Métiers et du Travail du Canada), et le *Canadian Congress of Labour*, CCL-CIO, (Congrès Canadien du Travail). De même, j'ai eu diverses occasions de causer avec des dirigeants des *Brotherhoods* indépendantes (Fraternités de Cheminots). En outre, mes fonctions m'ont appelé à discuter, à maintes reprises, avec des employeurs de nationalités variées. Enfin, j'ai été assez souvent en contact avec

les gouvernants et hauts fonctionnaires d'Ottawa et de Québec.

Pour éviter toute fausse réflexion, ce qui vient d'être décliné n'a aucunement pour but d'annoncer un témoignage d'expert. Il s'agit simplement d'encadrer une modeste expérience, et de la faire servir, sans plus, aux fins de l'enquête de L'ACTION NATIONALE.

Il est difficile de prendre une vue d'ensemble de notre panorama national, obscurci qu'il est présentement par un horizon brumeux. Essayons, même si cela paraît téméraire, de percer cette brume sur quelques points donnés.

●

Afin de justifier davantage les observations qui doivent suivre, il convient de faire parler immédiatement les statistiques officielles. Elles peuvent, sous un certain angle, nous guider. Du point de vue économique et social, elles devraient être plus éloquentes. Du point de vue national, elles indiquent qu'il reste beaucoup à faire, et qu'il est encore temps, pour nous, d'y voir.

Aux États-Unis, il y a environ soixante millions (60,000,000) de salariés, hommes et femmes. Sur ce nombre, approximativement quatorze millions (14,000,000) forment le total des effectifs combinés de l'*American Federation of Labour* (AFL) et du *Congress of Industrial Organizations* (CIO). On peut se demander, dès ici, pourquoi l'AFL et le CIO, qui ont encore tant à faire aux États-Unis, mettent autant d'ardeur à organiser le monde du travail au Canada. Il est vrai que notre admiration facile pour les étrangers

est devenue légendaire, et que le titre d'étranger est souvent recherché par notre crédulité. On est sans doute fixé sur cette faiblesse, aux États-Unis.

Les syndicats nationaux américains se présentent au Canada sous le titre ronflant « d'unions internationales ». De prime abord, on serait porté à croire que ces unions couvrent le globe terrestre, et, en y mettant un peu d'enthousiasme, peut-être quelques autres planètes. Leurs propagandistes s'en donnent d'autant plus à leur aise que peu de gens, chez nous, sont au courant des faits. De plus, lorsque les mêmes propagandistes parlent de salaires, ils citent généralement, sans les préciser, des salaires payés dans les États du nord des États-Unis. Nos gens restent bouche bée.

Ce qui est exact, c'est que les syndicats nationaux américains de l'AFL et du CIO ont obtenu, pour leurs membres, dans un bon nombre d'industries des États du nord, des salaires élevés fort enviables et des conditions de travail très intéressantes. Il faut aussi reconnaître, en toute justice, qu'un bon nombre de leurs dirigeants sont des gens compétents.

Mais voyons un peu ce qui se passe dans les États du sud. Ces États, au nombre de treize (13), sont les suivants: Virgile, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie, Floride, Kentucky, Tennessee, Alabama, Mississippi, Arkansas, Louisiane, Oklahoma et Texas. La population totale de ces treize États du sud se chiffre à trente-sept millions (37,000,000), c'est-à-dire comprend trois fois la population du Canada. Il n'y a pas si longtemps, en 1939, dans ces États, le salaire moyen des ouvriers en construction (métiers du bâtiment) était de \$892.

par année, et le salaire moyen des employés de manufactures était de \$941. par année. Il s'agit ici du salaire moyen annuel dans les treize États américains ci-haut nommés. Des augmentations substantielles ont été obtenues depuis, mais, en 1939, la propagande nous tenait loin de la situation réelle de nos amis, les ouvriers du sud.



Au Canada, il y a environ quatre millions (4,000,000) de salariés, hommes et femmes, susceptibles d'adhérer aux organisations syndicales de travailleurs. Au total, approximativement sept cent mille (700,000) salariés, hommes et femmes, sont membres de syndicats réguliers ou d'associations indépendantes d'employés.

Dans la Province de Québec, deux cent mille (200,000) salariés, hommes et femmes, en chiffres ronds, font partie de syndicats, réguliers ou d'associations indépendantes d'employés sur un total de plus d'un demi-million (500,000) de salariés susceptibles d'être syndiqués un jour ou l'autre. Les filiales de l'AFL, récemment, ont soutenu compter quarante mille (40,000) membres en notre Province. Les filiales du CCL-CIO, sans préciser, se prétendent généralement à peu près aussi représentatives que celles de l'AFL. Les *Brotherhoods* indépendantes (Fraternités de Cheminots) comptent, en notre Province, plusieurs milliers de membres, vraisemblablement entre dix et quinze mille. Quelques milliers de salariés appartiennent à des associations indépendantes d'employés.

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (CTCC) compte, dans la Province de Québec, soixante-dix mille (70,000) membres, hommes et femmes. Conséquemment, la CTCC, dans le Québec, est l'organisation syndicale de travailleurs la plus représentative.

●

La classe ouvrière, au Canada et dans la Province de Québec, ne paraît pas frappée, dites-vous, par le fait national. Les apparences semblent vous donner raison. Vous auriez raison si les organisations syndicales de travailleurs poursuivaient d'abord un but patriotique. Mais tel n'est pas le cas. Les syndicats de travailleurs visent, en premier lieu, à obtenir, en faveur de leurs membres, des salaires raisonnables et des conditions de travail convenables. Les problèmes économiques et sociaux, la législation, les négociations collectives occupent la plus grande partie de leur temps. Et c'est dans l'ordre, puisque c'est conforme à leur but, et que ce but est légitime.

Est-ce à dire que l'aspect national des problèmes échappe aux syndicats de travailleurs? Entendons-nous. C'est ici vraiment que l'on arrive au cœur du sujet.

●

Les observateurs du monde ouvrier vous diront que l'influence des syndicats américains au Canada est décroissante. Les Canadiens anglais et les Canadiens français membres de l'AFL ou du CIO se rendent de plus en plus compte de l'illogisme de leur situation et l'expérience grandissante des dirigeants canadiens leur inspire qu'ils peuvent se dispenser

graduellement des directives des officiers des syndicats américains. Ce n'est pas le moment, toutefois, d'exiger des déclarations publiques sur le sujet.

A l'heure actuelle, le Congrès des Métiers et du travail du Canada, de même que le Congrès Canadien du Travail, comptent, dans leurs rangs, des syndicats canadiens qui n'ont jamais été affiliés ni à l'AFL, ni au CIO, et qui ne songent nullement à ces affiliations. De même, les dirigeants canadiens de la plupart des *Brotherhoods* (Fraternités de Cheminots) n'accepteraient pas l'intervention des dirigeants américains dans le règlement de leurs problèmes particuliers. Le siège social de la presque totalité des *Brotherhoods* est, comme l'on sait, aux États-Unis.

Il n'y a pas si longtemps, le Président de l'*American Federation of Labour* s'est fait rabrouer par le Président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Ce dernier, en effet, a averti son chef des États-Unis de ne pas traiter le Canada comme s'il s'agissait d'un État américain, sans quoi...

Du côté américain, d'autre part, les chefs de certaines unions considèrent que les filiales canadiennes ne sont pas ou ne sont plus « payantes ». Une décision s'imposera un jour ou l'autre.

Ce qui précède n'est pas du « oui-dire ». L'on peut donc avancer que *la section du travail syndiqué canadien que l'on est porté à considérer comme directionnellement dominée par les grands syndicats nationaux américains, tend vers une plus grande autonomie, en attendant le moment propice de la déclaration d'indépendance, qui sera atténuée par l'établissement d'une politique de bon voisinage.* Certes, ce n'est pas pour

demain. Plusieurs années peuvent s'écouler avant la scène des adieux. Mais c'est fatal.



Et après? Que se passera-t-il au Canada? Rien de bien différent de ce que nous voyons aujourd'hui, sauf peut-être que le pluralisme syndical sera mieux accepté, que l'on comprendra mieux la portée de la liberté syndicale, et qu'une meilleure coopération, malgré les divergences de vues, pourra s'établir entre les divers groupements syndicaux dans l'intérêt général des travailleurs.

Les positions sont déjà prises. Affiliés ou non à l'AFL ou au CIO, les syndicats du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, de même que ceux du Congrès Canadien du Travail, poursuivront leur campagne en faveur de la centralisation de la législation sociale à Ottawa, et la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc. (CTCC) continuera à défendre le régime fédératif et l'autonomie des Provinces en insistant pour une adaptation rapide aux conditions présentes si on ne veut pas sombrer. Le cas des *Brotherhoods* ne se pose pas, à ce stage, parce que leurs problèmes sont déjà de juridiction fédérale.

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et le Congrès Canadien du Travail sont d'avis (et il ne faut pas mettre en doute la sincérité de leurs dirigeants sur ce point) que seule une législation fédérale, dans le domaine du travail, peut permettre aux travailleurs canadiens d'obtenir justice. Pour eux, l'autonomie des Provinces a été et est encore un obstacle sérieux au progrès social. Ajoutons immé-

diatement que, pour eux, surtout dans la Province de Québec, l'autonomie a été et est encore une forme d'esclavage. Ils s'efforcent de convaincre les Canadiens français du Québec qu'ils ne pourront être protégés efficacement, comme salariés, que le jour où Ottawa aura une juridiction exclusive sur les questions de travail. Et ils soutiennent que les inconvénients qui pourraient en résulter du point de vue langue, culture, éducation, religion, traditions, sont moins graves que les maux découlant des injustices sociales existantes.

●

Que penser de cette thèse, trop brièvement condensée? Il y a des faits qui lui donnent de la couleur et la rendent attrayante. Comment en démontrer la fausseté? La République était belle... sous la Monarchie.

Il est vrai que les Provinces, en général, y compris la Province de Québec, ne se sont pas montrées bien diligentes, bien empressées en matière de législation sociale. On a évidemment accepté plusieurs principes, mais on en a entouré l'application d'un si grand nombre d'embêtements... On semble avoir accordé aux travailleurs, pour leur protection, que ce qui, décevant, ne pouvait être refusé. Les initiatives heureuses sont rares. On a trop souvent agi sans mûre réflexion, à la dernière minute, et simplement pour éviter un désastre, devant la révolte des faits sociaux contre le droit individuel, ou plutôt individualiste.

Les Provinces ont cependant démontré, déjà, qu'elles pouvaient bouger sans l'assistance d'Ottawa, et avec succès. Les initiatives provinciales heureuses

sont rares, est-il souligné plus haut. Citons ici un cas d'initiative heureuse. Sauf dans l'Île du Prince-Édouard, et pour des raisons particulières, il existe dans les huit autres Provinces des Lois des Accidents du Travail. Toutes ces lois, édictées à des dates différentes sans doute, écartent la théorie de la faute, en matière d'accidents de travail et de maladies industrielles, pour la remplacer par celle du risque professionnel et créer, à cet effet, un fonds spécial provenant exclusivement des cotisations patronales, afin de verser des indemnités appropriées aux travailleurs accidentés. Les lois provinciales en matière d'accidents du travail peuvent être encore améliorées, mais ces lois forment un très beau chapitre de législation sociale provinciale.

Ajoutons l'observation suivante. Lorsque les Provinces savent prendre à temps l'initiative de la législation, le gouvernement fédéral utilise la législation provinciale. En effet, il existe depuis 1918 une loi fédérale des Accidents du Travail pour protéger les employés du gouvernement d'Ottawa dispersés à travers le pays. Cette loi prévoit simplement que les employés fédéraux concernés, travaillant dans l'une ou l'autre Province, s'ils sont victimes d'accidents du travail, reçoivent les indemnités prévues par les lois provinciales à condition d'être dans une catégorie de salariés assujettie aux lois provinciales. Quant aux employés fédéraux de l'Île du Prince-Édouard, on les considère comme assujettis à la Loi des Accidents du Travail du Nouveau-Brunswick. *Quand les Provinces bougent à temps, leur autonomie n'est pas attaquée.*

●

Si le gouvernement fédéral obtenait une juridiction exclusive dans le domaine du travail, peut-on prévoir ce qui se passerait? La situation des travailleurs serait-elle à ce point améliorée? Les salaires, dans la Province de Québec, seraient-ils augmentés au niveau des salaires de l'Ontario, à production égale? Etc.

Le gouvernement fédéral a joui d'une autorité exclusive sur les salaires, au Canada, durant la guerre, ou, plus précisément, de 1941 à 1946. Toutes les organisations syndicales de travailleurs du pays, CMT-AFL, CCT-CIO, CTCC, *Brotherhoods*, etc. ont vertement critiqué, à maintes reprises, la politique fédérale des salaires en temps de guerre. Il s'agit ici des décrets auxquels étaient assujettis les petits salariés. Car il y avait un décret spécial pour les hauts salariés. Les petits salariés portaient leur cause devant les Conseils du Travail. Les hauts salariés s'adressaient directement, sauf à la fin de la guerre, au Ministre du Revenu national pour le redressement de leurs griefs. Ce dernier cas sera effleuré plus loin.

D'après la politique fédérale, on n'admettait pas, en règle générale, la comparaison entre les salaires du Québec et ceux de l'Ontario. L'échec le plus retentissant, à cet égard, est celui des chantiers maritimes. Alors quoi?

La spirale inflationnaire était mise de l'avant pour freiner les hausses de salaires en faveur des petits salariés. Quant aux hauts salariés, on leur accorde tout à coup, à la fin de 1945, un traitement de faveur. On permettait des augmentations jusqu'à quinze cents (\$1500.) dollars par année, du moment que

l'augmentation ainsi accordée ne portait pas le salaire des intéressés à plus de dix mille (\$10,000.) dollars par année. On pouvait aller plus haut, mais avec l'autorisation du Ministre du Revenu national.

De ce qui précède, il ne faudrait pas cependant conclure que la politique fédérale n'a pas favorisé des milliers de petits salariés. Il s'agit de faire ressortir sur quelles bases la politique fédérale des salaires en temps de guerre a été établie. Voit-on là une raison d'abandonner le régime fédératif, de supprimer les Provinces et de monter Ottawa sur un piédestal ?

Récemment, nous avons failli assister à une grève générale des cheminots canadiens pour obtenir une deuxième semaine de vacances payées. L'industrie ferroviaire est de juridiction fédérale, et le Canadien National est la propriété du gouvernement fédéral. De plus, la demande des cheminots était, dans ce cas-ci, supportée par une sentence arbitrale favorable.

Il y a à Montréal, présentement, des fonctionnaires fédéraux qui travaillent le soir à raison de vingt-cinq (25c) cents l'heure, plus exactement à raison de soixante-quinze (75c) cents pour trois heures de travail, en soirée. Ces fonctionnaires, pour la plupart, doivent souper au restaurant, et ne reçoivent aucune allocation pour ce repas. La convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (CTCC) pourrait, à cet égard, servir de modèle aux autorités fédérales. Elle pourrait aussi, d'ailleurs, servir également de modèle aux autorités provinciales du Québec. Les fonctionnaires provinciaux sont très mal payés, et c'est de notoriété publique.

●

Cet article pourrait être continué. Mais il est déjà bien long. Il est temps de conclure.

La Province de Québec a des raisons particulières de supporter le régime fédératif et de défendre vigoureusement l'autonomie provinciale. *Malgré les apparences, la classe ouvrière, chez nous, est en faveur du respect de la constitution. Ce qu'elle ne comprend pas, ce qu'elle ne peut admettre, c'est que l'autonomie provinciale ne donne pas lieu à une législation sociale progressive et qu'un gouvernement autonomiste puisse être antisyndical.* Un véritable Code provincial du travail, hardi, complet, s'inspirant de la justice sociale, serait supporté par la classe ouvrière, et serait, dans nos temps modernes, un excellent moyen de protéger nos positions nationales et de nourrir un sain patriotisme. Au moment où le Canada, pays souverain dépendant, s'oriente graduellement vers son indépendance, il y a mieux à faire que de poser des jalons qui nous feraient dégénérer en un quarante-neuvième état américain ou en une colonie soviétique.

Gérard PICARD,
président général CTCC

L'ACTION NATIONALE n'a pour tout revenus que les abonnements qu'elle perçoit. Si le vôtre est échu, renouvelez-le sans délai. C'est une façon certaine de nous aider en nous évitant du travail et des dépenses accrues.

Etre un grand peuple

QU'EST-CE qu'un Canadien français ? Si vous posez cette question à l'un ou l'autre de nos compatriotes, il y a des chances pour qu'il vous soit répondu: « C'est un monsieur qui habite le Canada, qui parle français en lui préférant l'anglais. » En dépit des apparences, la formule exagère à peine. De mauvais maîtres, néfastes conducteurs de peuples, (politiciens surtout) ont introduit le poison du doute dans notre vie nationale.

Tous les peuples qui s'interrogent sur leur identité, sur les traits distinctifs de leur être, trébuchent sur ce casse-tête, éprouvent une sensation de mystère, et balbutient des réponses fumeuses.

Que sera-ce de la réplique des nôtres qui, frappés du complexe d'infériorité, ne savent plus s'affirmer, et négligent les appuis essentiels de leur personnalité ? Ils semblent n'avoir d'avidité qu'à défaire leur instinct séculaire, l'héritage franco-catholique.

Le dernier livre de Minville, *Le citoyen canadien-français*¹ est la plus lucide, la plus efficace, la plus impérative des réponses à cette question: *Qu'est-ce qu'un canadien-français ?* Pour refaire la structure de la personnalité française et catholique des nôtres,

1. *Le citoyen canadien-français*, par Esdras Minville; deux volumes, Éditions *Fides*, qu'on peut se procurer au Service de Librairie de l'ACTION NATIONALE, et qui viennent de mériter à l'auteur le grand prix littéraire Duvernay.

pour la renforcer, pour l'élucider, pour définir cette flamme inaliénable qui habite en chacun de nous, le livre de Minville est une contribution unique, précieuse, indispensable.

Indispensable à tout éducateur; et aussi à tout père de famille, à toute mère de famille. Il est d'un abord austère. Les premières pages donnent une impression de sécheresse, par les définitions qui s'y accumulent. Mais en poursuivant l'itinéraire, on arrive au cœur des questions essentielles.

Nous avons eu de vrais maîtres: en politique un Bourassa: en histoire un Groulx. Ici, nous touchons l'homme dans son ordre le plus intime. C'est au plus creux du cœur et de l'esprit humain que Minville nous introduit. D'innombrables acquisitions sont promises à ceux qui méditeront ces pages denses, musclées, toujours lucides. Assez de fantômes se dressent contre nous. Voici du réel, du positif, du vrai.

Nos deux sources: catholicisme et culture française. Un catholicisme qui entre dans le temporel et qui ne se tient pas dans les abstractions lunaires. Catholicisme à moitié vécu, effacé, sans prise réelle sur les vies et les consciences: voilà ce qu'on rencontre trop souvent chez les nôtres. Un rite, une attitude et non des actes à bloc. Du verbal, du sonore au lieu d'une pénétration silencieuse dans la pulpe des cœurs. Des pirouettes, des discours retentissants et non une imprégnation des âmes. La famille, la paroisse, la vie publique, les luttes économiques, Minville nous indique comment en rajeunir l'expression par cet humanisme chrétien qui engage l'homme à fond. En face des tâches rigoureuses de l'actualité, nous n'avons à offrir que la monnaie de singe des apparences. Aussi le peuple

souffre-t-il d'une crise de confiance aiguë et ne croit-il plus en ses élites, toutes gagnées au matérialisme américain, à toutes les formes de confort, vertical et horizontal.

Imitation et importation du pire de chez nos voisins américains, au lieu de nous découvrir nous-même. En somme, il vaut beaucoup mieux se tromper en faisant quelque chose de neuf avec bonne foi, que de pratiquer le psittacisme, cette mimique de simagrées.

En avons-nous assez absorbé de ces grands principes, de ces grandes discussions théoriques, sans incidence aux événements, sans application aux faits ! Toute cette propagande astrale n'est que bavardage inutile. Sans référence au réel, ces discussions à perte de vue sur les principes éternels conduisent tout droit vers l'abdication.

Avec quelle clairvoyance Minville démontre que l'unité du Canada ne peut se faire que sur le plan matériel. Et c'est pour cela que la masse accepte la centralisation et se méfie de l'autonomie des provinces.

Dès que nous touchons aux valeurs intellectuelles et morales, tout divise les Canadiens. Et ce n'est pas en minimisant la difficulté qu'on la résoudra. C'est au contraire en mettant bien en face l'une de l'autre, la conception franco-catholique et la conception anglo-protestante, la conception politique et juridique de ceux-ci en face de la conception communautaire de ceux-là. Le Canadien français met au premier plan les valeurs culturelles et morales, le Canadien anglais met l'accent sur l'État, et pratique une justice distributive à coups de dollars. L'auteur insiste sur le camouflage démocratique d'une dictature politique où

s'engage Ottawa en dépossédant les provinces de leur indépendance fiscale.

Loin que ces différences appauvrissent le peuple canadien, elles constituent un enrichissement dont l'extension ouvre des voies neuves aux entreprises humaines.

« Indépendamment toutefois de toute considération religieuse, nous dit l'auteur, et du seul point de vue temporel, la culture française, héritière en cela des anciennes civilisations gréco-latines, place l'homme au sommet des êtres créés. » Il en conclut que c'est une culture unique qui pousse l'homme au *« culte du perfectionnement personnel. »*

Ce chapitre devrait être l'évangile de nos réussites humaines. Il dit l'essentiel, malgré les difficultés d'une exploration dans l'énigme. Ces pages nous paraissent les plus riches de substance, les plus éminentes en certitude, les plus pénétrantes.

Je ne crois pas que vous trouverez l'équivalent dans la littérature française. (Je parle de l'essai théroïque) Et ceci s'explique du fait du péril où nous vivons, petit peuple constamment menacé dans sa vie, traqué de toutes parts et dont les voies sont si souvent catastrophiques. Entouré d'éléments hostiles, en face de tant de nos défaitistes engagés dans l'abdication, il doit, pour se protéger contre la mort, poser les fondements positifs, objectifs, observables, aussi lumineux que possible de notre civilisation. Il faut projeter sur une telle splendeur les feux convergents de notre intelligence et de notre cœur. Il faut justifier une option aussi périlleuse.

« Si le peuple canadien-français, nous dira quel-

que ironiste persifleur, est un peuple élu, il est bien occupé en ce moment, à vider les poubelles du colonialisme, et à pratiquer l'esclavage économique. » Pour corriger cette situation (où nous ont engagés nos élites), faut-il le confirmer dans sa médiocrité et ne lui offrir qu'un terrain d'entente pour dupes ?

Nous croyons fermement, et nous le disons nettement, qu'un peuple qui se croit élu dans l'ordre de la vanité et de l'orgueil est un peuple dangereux : mais qu'un peuple qui se croit élu dans l'ordre des productions artistique, scientifique, littéraire, sociale, humaine, est déjà un grand peuple.

Il faut croire au génie de sa race, en sa propre fécondité. Sinon, on devient un troupeau sans âme, vagabond, nomade.

A Athènes, on se croyait un peuple élu. A Rome aussi. Et, je ne crois pas que depuis l'époque chrétienne, le sens de la vocation ait été affaibli. Des quatre coins de l'histoire, il y a un appel aux peuples pour le dépassement de soi vers le perfectionnement des aptitudes congénitales.

Etre un grand peuple, pas par le nombre ou l'éclat des fastes militaires, mais par la conquête des plus hautes réalisations de l'homme. Pour un Canadien français, être d'un grand peuple, c'est devenir le premier citoyen de ce pays, par le dévouement, par l'intelligence et le courage.

« Le nationalisme ainsi compris débouche dans l'humanisme..... Cette ouverture par le sommet, cette aspiration à l'humain, est la condition même, non seulement de sa légitimité, mais de son essor. »

●

Mais il y a chez nous un drame de l'éducation: c'est celui qui oppose le *national* au *religieux*. Certains éducateurs, victimes d'un jansénisme larvé, voient contradiction où il faut intégration et rassemblement. Dans un paradoxe crucial, ils appauvrissent la substance humaine en la désincarnant, en courant la réprobation de Péguy: « Vous avez les mains pures, mais vous n'avez pas de mains ». Ils aboutissent à cette morale raide, purement abstraite, qui vit de formules et se contente du *tout-fait*, du *tout-prêt*, du *tout-mâché*.

Puisque les poteaux indicateurs de notre vie nationale se révèlent surannés, inopérants, inscrivons à leur place les mots d'ordre d'une investigation de grande classe au cœur de nous-même. A la place des impulsions moutonnières, mettons les joies compensatrices de l'affrontement, de la connaissance de soi, de la lutte. « Il faut que chacun des descendants des soixante-cinq mille Français de 1760 compte pour *un*. » (de Nevers)

●

Le livre de Minville est un livre de bâtisseur. Il s'emploie à réparer; il cherche à guérir. Où il y avait déjà quelque chose, il confirme et fortifie. Où il n'y avait rien, il apporte pierre. Quand les politiciens nous ont saignés à blanc et vendus pour un plat de lentilles, nous avons été secoués par le mépris. Devant tant de bassesses et de ruines qui s'accumulent sur nos corps et sur nos âmes, devant tant de trahisons, nous sommes submergés de colère. Minville, lui n'articule aucune revendication stérile. Il se met au centre de la difficulté.

Toutes les difficultés, toutes les exigences qui nous confrontent, il en épouse les modalités et leur donne

une solution en profondeur. Mais il décharge son esprit du poids lourd de la haine. Il ramasse en un faisceau tous les amours qui font vivre et prospérer.



A mon sens, une des caractéristiques de cette œuvre, c'est qu'elle appuie un grand idéal, sur des matérialités charnelles, sur une technique de la nature. Elle implique des efforts humbles collés au ras de terre, plongés dans les petites tâches du quotidien. L'auteur est un grand réaliste, qui sait de science sûre, qu'on ne consolide une fin idéale qu'en forgeant des appuis temporels.

Foin des phraseurs qui se croisent les bras entre deux harangues. Ceux qui auront médité le livre de Minville ne se contenteront plus de la rhétorique des politiciens. Ils iront déceler au dedans d'eux-mêmes, toutes les richesses de leur héritage. Du reste, la besogne qu'il nous propose est immense et réclame toutes nos énergies.

« Réussir, c'est, par un effort constant, tendu vers son propre perfectionnement, porter à leur plus haut degré d'efficacité les ressources de tous ordres dont on a reçu le dépôt, c'est se réaliser soi-même selon les lignes profondes de sa personnalité et ainsi parvenir à jouer parmi les autres hommes un rôle proportionné en importance, en influence, en fécondité, à la somme d'énergie et de richesses humaines intégrées en soi. »
(T.I., p.105)

On le voit. Ce programme nous fait passer de la défensive à l'offensive. Il forme des conquérants, capables de rebondir au-dessus de l'atmosphère larmoyante et désolée d'aujourd'hui, susceptibles de

voir clair en la pénombre de leur être, et aussi, promis à des joies uniques, pleines et compensatrices de tous les sacrifices. Peut-être Minville aurait-il pu nous laisser pressentir davantage l'épanouissement des âmes dans la possession et la maîtrise des innéités culturelles et comme cette libération virilise et oxigène l'esprit et le corps.

Je ne voudrais pas terminer cette glose sans signaler que les trois volumes du père Arès sur *notre question nationale* (1) complètent admirablement ceux de Minville.

Arthur LAURENDEAU

1. Éditions de l'Action Nationale.

LE 11 DÉCEMBRE

C'est le 11 décembre 1931 que fut sanctionné par le Roi le Statut de Westminster. On avait cru que ce serait là une date capitale dans l'histoire canadienne et digne d'être commémorée d'année en année. Beaucoup se souviennent sans doute que les plus Canadiens des Canadiens ont voulu à quelques reprises célébrer ce jour la fête de l'Indépendance de leur pays. Mais en 1939, selon le langage de Laurier, les feux se sont allumés sur les collines et on a entendu sonner le clairon. L'Angleterre était en guerre; le Canada le fut pour la même raison...si librement. « Participation libre, volontaire et modérée » ! O beau souvenir !...Le 11 décembre est redevenu une date toute petite, franchement minuscule. Nous libérons l'Europe dans l'oubli chevaleresque de nos propres chaînes. Nous n'avons pas si bien réussi. Ce sera à recommencer demain peut-être...Dans le bref répit qui nous est donné, si nous pensions à nous ! Vienne donc l'Indépendance du Canada ! Et vivent le Roi à Londres...et le président de la République à Ottawa !...

D.B.

Les semences d'aujourd'hui seront les arbres de demain

En ces temps de difficultés économiques, sociales et internationales, il est facile d'être pessimistes à ceux qui ont un peu plus de culture et de vision que la moyenne des gens, trop heureux de se laisser bercer par les contes bleus des propagandes intéressées à ne déclencher les vagues de pessimisme que quand elles font leur affaire. Nous sommes debout dans le monde comme dans une immense forêt que vient de dévaster un violent incendie et que menace un nouvel incendie s'avancant d'un autre point de l'horizon. Et il est presque naturel à l'homme le plus fort en courage d'avoir ses moments de désespoir, de se dire: « A quoi bon peiner pour restaurer tout cela »; et de ne plus pouvoir imaginer que, de ces troncs carbonisés, de cette cendre qui engraisille tout, une autre forêt puisse sortir d'ici cinquante ans. Et pourtant, au moment même où il se désespère, les graines sont là en terre qui n'attendaient que cet incendie pour germer et que rien dorénavant n'empêchera plus d'accaparer la lumière du soleil et de grandir en une forêt nouvelle.

Il en est un peu ainsi dans toutes les grandes batailles que les hommes, partout dans le monde et dans tous les temps, ont soutenues pour leurs idées.

Les plus tenaces ont continué de semer, de semer sans cesse; ils n'ont rien vu germer parce que leurs concitoyens ont généralement dit: « A quoi bon! Que peut faire cette petite semence dans ce tourbillon? » Et ce sont pourtant ces petites semences que nous retrouvons grands arbres dans les siècles qui suivent et qui se seraient frayé une voie combien plus vite si tant de gens qui en désiraient l'épanouissement ne les avaient pas écrasées — et parfois stérilisées — sous leur réalisme à courte vue. Evidemment, c'est si peu de chose que de déposer en terre une semence et de la cultiver amoureusement. On croit faire beaucoup mieux en agitant d'immenses plans qui régleraient tout immédiatement, on croit plus pratique d'essayer de transplanter tout de suite un grand arbre. Le grand arbre n'arrive pas à prendre racine parce que la terre d'aujourd'hui n'est pas prête à le recevoir et il sera mort, dans cinquante ans, quand le terrain aura été préparé; exactement comme le plan savant et précis d'aujourd'hui ne sera plus approprié aux circonstances des années où l'opinion publique le recevra enfin et l'imposera, peut-être contre tout bon sens étant donné le contexte nouveau que le temps aura presque nécessairement fabriqué autour du problème.

Tout ceci pour dire aux lecteurs de *L'Action Nationale* que nous ferions peut-être mieux, dans nos luttes, de nous intéresser au moins autant aux modestes semences qu'aux grands arbres romantiques et échevelés, qui ne sont que les mirages des arbres que nous désirons et que nous n'aurons demain qu'à condition de mettre une graine en terre aujourd'hui même. Si, par exemple, je vous disais: « Je vois

dans l'avenir du Canada français d'ici vingt-cinq à cinquante ans une expansion culturelle remarquable. Un mouvement littéraire et artistique débordant et puissant, des écrivains nouveaux — romanciers, poètes, philosophes, économistes, sociologues — remarquables ont jailli tout à coup, sous l'impulsion de l'intérêt nouveau que notre élite a porté à la culture et qui a permis à des talents, à des génies inconnus de se révéler, de se former, de grandir à l'expérience, de vivre de leur métier d'écrivain ou de penseur, d'y consacrer toute la force de leur talent et de porter le nom du Canada français aux quatre coins de l'univers. Pas une édition courante de quelque valeur ne compte moins de 3,000 à 5,000 lecteurs. Pas une édition des écrivains qui ont fait leur marque ne connaît moins de 5,000 à 10,000 de tirage. Des livres d'un bon marché incroyable se vendent en abondance et baissent sans cesse de prix au fur et à mesure que les éditions montent, accroissant sans cesse le nombre des lecteurs. En dépit du bon marché des livres, les écrivains touchent de 25 à 30 cents sur des exemplaires vendus plus nombreux, contre le maigre 10 à 15 cents que leur valent actuellement des livres chers et à tirage limité, etc., etc...! » Ne croyez-vous pas que la réalisation de ce rêve pourrait faire autant que n'importe quoi, y compris les allocations familiales d'Ottawa, pour asseoir définitivement le Canada français comme une civilisation qu'il ne saurait être question d'essayer d'assimiler, même pas par la plus dissimulée des tentatives ?

Or la semence qui contient en germe tout cet avenir a été jetée en terre... et il n'en tient qu'à vous qu'elle germe et porte fruit dans un avenir prochain.

Cette semence, c'est Victor Barbeau qui l'a jetée, comme celle de la coopérative de consommation au Canada français (qui ne grandit pas plus vite parce que les nôtres refusent encore en grande partie d'en voir la fécondité infaillible et préfèrent s'asseoir et demander au gouvernement de leur fournir la bouchée toute rôtie), comme celle de l'Académie canadienne-française. Dans le présent cas, il s'agit de *Servir*, coopérative des arts et des lettres au Canada français, qui publie déjà depuis près d'un an une revue littéraire de première valeur et assure à ses membres des réductions très appréciables sur tous leurs achats de livres.

L'idée est la suivante: associer en une coopérative tous ceux qui s'intéressent à la culture, naturellement répartis en deux groupes; ceux qui la font par leurs œuvres, ceux qui la soutiennent par leur amour de la culture et par le goût qu'ils en tirent d'y participer en tant que lecteurs. Le Conseil d'administration élu par les sociétaires est effectivement composé moitié de représentants des auteurs, moitié de représentants des lecteurs.

La revue est comme le drapeau de la coopérative. Elle assure le contact, la *Liaison* comme son nom l'indique. Tous les mois, elle apporte aux sociétaires des œuvres littéraires courtes des meilleurs écrivains, des chroniques, des nouvelles de la vie du groupe. Depuis les neuf mois qu'elle paraît, elle groupe déjà à la section littéraire, des auteurs aussi réputés et en nombre aussi varié que Germaine Guèvremont, Alain Grandbois, Lionel Groulx, Rina Lasnier, Clément Marchand, Marie Le Franc, Alfred Desrochers, Albert Laberge, Michelle Le Normand,

François Hertel, Léo-Paul Desrosiers, La Varenne, Madeleine Grandbois, Marius Barbeau, Simone Routier, Damase Potvin, Gustave Lamarche, Cécile Chabot, Roméo Boucher, Jeannine Bélanger, Robert Choquette, Jean Simard et quelques autres. Des auteurs sud-américains y trouvent aussi leur place et apportent une note toute particulière. Les chroniques des arts, de l'artisanat, de la langue, de la médecine, du cinéma américain, du cinéma français, du théâtre, de la mode, des disques, des livres, toutes rédigées dans la plus entière liberté, portent la marque de la personnalité, de la vigueur d'esprit et de l'originalité. Les chroniques du cinéma américain et du cinéma français sont particulièrement à noter parce que, venant directement, l'une d'Hollywood, l'autre de Paris.

Grâce à la revue, les sociétaires peuvent donc rester en étroite communion avec le développement de l'organisation. Un groupe de lecteurs est ainsi constitué qui va servir de base à tous les développements futurs, dont le pôle est naturellement l'édition, la mise des œuvres sur le marché à des conditions particulièrement favorables pour lecteurs et auteurs. Et à cela, seule une coopérative du genre pourra arriver parce que seule elle peut pratiquer jusqu'au bout la formule qui les rend possibles. L'éditeur ordinaire ne peut pas déclencher le procédé, ne peut pas mettre en vente des livres à très bon marché, non seulement parce que l'impression coûte cher, mais parce qu'il n'est pas sûr du nombre de ses lecteurs, qu'il lui faut ensuite atteindre ceux qu'il trouvera par des intermédiaires à qui il doit concéder d'importants escomptes. *Servir* connaîtra d'avance un nombre

minimum de lecteurs, non pas parce qu'elle imposera l'achat de quelque livre que ce soit à ses sociétaires, mais parce qu'étant en contact constant avec eux, elle pourra les tenir au courant de la production littéraire, leur fournir des analyses et critiques avant publication, et s'assurer d'une vente minimum garantie contre un prix très spécial qui formera la base de l'édition. Dans ces conditions, des livres à 60 ou 75 cents, tout en concédant un 20 à 30 cents à l'auteur par volume, sont une chose faisable. Et une fois cela réalisé, quels autres projets culturels ne serions-nous pas en mesure d'envisager ? conférences, cours, bref toute une activité intellectuelle qui créerait le milieu qui nous manque, donnerait à nos talents la chance de s'exercer, de se décaper et de prendre leur envol vers les œuvres de génie. C'est un forgeant qu'on devient forgeron, et nous ne pouvons pas nous attendre que nos génies se manifestent si nous ne leur fournissons pas le milieu favorable qui les fera travailler avec goût et intérêt.

Naturellement, *Servir* n'est pas une affaire et n'est donc pas sur le marché pour vendre des livres et faire une concurrence directe aux entreprises ordinaires. *Servir* fonctionne pour ses sociétaires exclusivement. Seuls ils reçoivent la revue, qui n'est mise en vente nulle part. Seuls ils jouiront des avantages du service d'édition, — ce qui ne veut pas dire que la vente des livres édités par *Servir* sera restreinte aux sociétaires, — et en attendant, seuls ils jouissent du service d'achat et d'échange de livres à de bonnes conditions.

N'ai-je pas raison de dire que mon rêve du début est déjà réalité en germe ? La formule comporte tout

ce qu'il faut pour stimuler le goût des belles choses chez nous, pour rendre la culture accessible à tous par le bon marché des livres, et stimuler les talents par une rémunération convenable et l'assurance d'un public intéressé. Seulement, voilà... comme je vous le disais au début, la semence est jetée, mais il faut votre concours pour qu'elle germe. Il est important de partir avec la bonne formule, vu que les efforts les plus louables peuvent être sans valeur ou même néfastes si on les applique par une mauvaise formule. Mais la formule, si bonne soit-elle, ne peut valoir en l'occurrence que par le nombre.

Pour que la revue grandisse, devienne plus volumineuse, plus intéressante, sans être plus coûteuse (au contraire, en l'étant moins), il faut le nombre des lecteurs. Pour que le service de librairie accorde de meilleurs escomptes, il faudrait des commandes plus nombreuses, c'est-à-dire plus de sociétaires qui achètent tous leurs livres de *Servir*. Pour que le service de l'édition donne toute *sa mesure*, il faudra un nombre de sociétaires assez important pour que chaque livre soit assuré d'un marché de base solide dans nos rangs, même si une fraction seulement de nos sociétaires y est intéressée. Or est-ce si difficile après tout ? Peut-on croire que dans une population de 3,000,000 d'âmes, pour ne prendre que le Québec, parmi nos quelque 25,000 professionnels de toutes sortes, nos 30,000 instituteurs et institutrices, nos 10,000 prêtres, religieux et religieuses, les dizaines de milliers de gens d'autres métiers et occupations qui ont reçu une formation leur permettant de s'intéresser aux œuvres culturelles, les dizaines de milliers de maîtresses de maison cultivées, il n'y a pas de quoi trouver

5,000 sociétaires à *Servir* d'ici la fin de 1948, une dizaine de mille d'ici 1950 et une vingtaine de mille d'ici 1960 ? Si nous ne devons pas les avoir, ce ne sera pas parce que nous nageons dans l'utopie, mais parce que nos compatriotes se seront refusés à faire, en somme leur devoir. Rien, *strictement rien*, n'est possible dans les domaines nationaux, sociaux, économiques, politiques ou autres du genre sans la collaboration du public.

Donnez-moi cela et je vous garantis le reste. Donnez-moi cela, non pas seulement ni tellement en faisant, chacun d'entre vous, le recrutement de nombreux sociétaires (ce qui serait évidemment un idéal), mais en donnant d'abord vous-même votre adhésion et votre participation active (les petits ruisseaux font les grandes rivières). En particulier, pour finir l'année 1947 en beauté, il nous faudrait de 300 à 500 sociétaires nouveaux, qui adhéreraient à *Servir* pour 1948 (et pour un certain nombre encore nous serions en mesure de fournir l'année 1947, leur assurant la collection complète de la revue). Ne les trouverai-je pas parmi les milliers d'abonnés de *L'Action Nationale*, dont plusieurs sans doute sont déjà avec nous, mais dont une majorité ignore peut-être encore notre existence ?

L'adhésion à *Servir* est chose simple. Comme dans toute coopérative, avec \$2.00 remboursable, vous devenez sociétaire et avez droit à tous les privilèges de l'association, y compris celui de venir choisir vous-même les administrateurs d'une organisation qui est à vous et d'exprimer votre avis sur la direction générale. Toutefois, comme l'abonnement à la revue est obligatoire, la somme à verser pour la première année est de \$5.00 (\$8.00 si vous désirez

recevoir la collection de 1947). Pour le moment, le montant à payer sera ensuite annuellement de trois dollars. Mais dès que nous serons suffisamment nombreux pour que cette somme laisse un excédent, le prix sera abaissé conformément au principe coopératif de la ristourne. Outre la revue, vous recevrez aussi chaque mois la liste des livres récemment parus, avec indication du prix régulier et du prix spécial consenti aux sociétaires de *Servir*; vous n'avez aucune obligation d'achat de ce côté. Par ailleurs, nous vous fournirons les livres que vous nous demanderez et qui ne seraient pas sur nos listes, à condition qu'il y ait moyen de se les procurer en librairie à Montréal. Il est clair que vous n'avez pas besoin d'acheter des livres pour une bien grosse somme pour vous rembourser du prix de votre abonnement.

Toute adhésion peut être envoyée à *Servir*, 535 avenue Viger, Montréal, ou si vous le préférez, à mon nom, soit à l'Action Nationale, soit à la même adresse que *Servir*.

François-Albert ANGERS,
membre du Conseil d'Administration de *Servir*

Abonnements de soutien

Une centaine d'anciens abonnés de **L'ACTION NATIONALE** veulent bien depuis longtemps souscrire à notre revue un abonnement de soutien. Ils ont contribué plus qu'ils ne pensent à maintenir notre oeuvre. Leur discrète générosité a droit à notre entière gratitude. Elle servira d'exemple peut-être... L'abonnement de soutien à **L'ACTION NATIONALE** est de \$5.00.

L'Institut d'Études Familiales

Nous respecterons la pensée des fondateurs de l'Institut d'Études Familiales en citant le texte même du projet conçu en 1945. Ces premières lignes fournissent les *raisons d'être* de cette fondation :

Les grands bouleversements de la guerre, les erreurs modernes sur le mariage et la famille si vigoureusement dénoncées par les papes Pie XI et Pie XII et qui sont particulièrement répandues dans l'Amérique du Nord, l'importance primordiale des institutions domestiques au Canada et surtout dans la civilisation canadienne-française, tels sont les principaux motifs qui ont motivé la fondation d'un Institut de sciences familiales annexé à la Faculté de philosophie de Montréal.

Quel devait être le *but* de cette fondation ?

...former des spécialistes et des pédagogues de la famille capables d'aider et de travailler à sa restauration, d'étudier scientifiquement ses processus de désagrégation et d'intégration, de promouvoir son être physique, mental, social et spirituel, et de fournir aux forces familiales de chez nous une direction intellectuelle et universitaire.

Les fondateurs prévoyaient l'organisation de cours du jour et du soir, la création de services de recherches et de diffusion, la fondation d'une clinique matrilienale. A la fin de leur projet, ils ajoutaient :

Cette fondation se situe plutôt dans la faculté de philosophie à cause des aspects doctrinaux, psychologiques et pédagogiques des problèmes de la famille moderne. Il est à remarquer que la faculté de

philosophie serait la seule faculté d'Amérique à posséder un tel Institut si particulièrement désiré par les conditions présentes de la famille moderne... Enfin l'Institut rapprocherait davantage l'université de la nation par son service spécialisé de la première et de la plus importante institution du pays: la famille.

Telles sont les grandes lignes du projet de 1945. Sa réalisation devait couronner de nombreuses initiatives familiales des fils de saint François. Dans le premier prospectus de l'Institut, le Directeur signalait justement l'essor de l'action familiale:

Le mouvement de restauration familiale, qui nous a valu au foyer un magnifique renouveau d'inspiration et, sur le plan paroissial et diocésain, la multiplication des semaines familiales et autres manifestations éducatives, trouve son couronnement naturel dans la création d'un centre d'études universitaires qui reconnaît les institutions familiales parmi les valeurs essentielles de notre culture française et catholique. Cette initiative répond bien au vœu de Sa Sainteté Pie XII et s'intègre spontanément dans le programme de restauration du foyer chrétien.

L'Institut a inauguré ses cours du jour en l'année universitaire 45-46. Jusqu'ici, cette nouvelle section de la Faculté de Philosophie a connu de nombreuses difficultés. Certains doutent de son avenir. D'autres se demandent si de hautes études familiales sont possibles chez nous. Pour certains praticiens sociaux, c'est l'action familiale qui presse et nos rares théoriciens devraient fermer leurs manuels et se mettre au service du peuple. Enfin, il s'en trouve pour souhaiter un institution indépendante. Ces attitudes ne doivent pas nous surprendre. Le projet était hardi et nous n'avons qu'à nous incliner devant l'audace des fondateurs.

●

Pour bien comprendre les problèmes que soulève l'existence d'un tel Institut, il faut s'arrêter à deux difficultés inhérentes aux études familiales: la coordination des enseignements, le recrutement et l'orientation des élèves. En effet, diverses branches du savoir sont intéressées aux études familiales: théologie, philosophie, psychologie, pédagogie, droit, sociologie, économie, etc... Or dans une Université, plusieurs Facultés et Écoles ont déjà à leur programme ces matières familiales. D'où juxtaposition des enseignements; ce que constataient en France et aux États-Unis deux maîtres de la pensée familiale, Paul Archambault et Edgar Schmiedeler, o.s.b.

La diversité des matières familiales enseignées dans les Facultés et Écoles appelle donc, si nous voulons de l'unité, la collaboration de ces mêmes institutions. Ainsi, sur le plan universitaire, la famille favoriserait l'union des esprits et déclencherait un bel effort de collaboration scientifique. Cette collaboration et cette union seront d'autant plus nécessaires qu'il sera urgent de sauver la famille menacée dans ses fins et dans ses biens.

Un Institut familial universitaire peut jouer ce rôle de coordination en respectant l'autonomie de toutes les institutions. Pourquoi pas? Son programme même exige cette collaboration entre les divers spécialistes des études familiales. Un travail méthodique, persévérant, aboutira à des puissantes synthèses. Qui ne voit les avantages de cet organisme de coordination: progrès de la science, élaboration d'une doctrine respectueuse de la tradition et adaptée aux besoins de l'époque, une action familiale plus scientifique.

Inspiré par l'idéal familial chrétien, l'effort commun des maîtres en sciences familiales contribuera à l'avancement de la science. Mais avons-nous des maîtres en sciences familiales? Voici l'avis de Paul Archambault pour ce qui regarde la France. « Les sciences économiques, sociales, politiques, démographiques ont leurs maîtres reconnus, leurs enseignements qualifiés, leurs instruments de travail éprouvés, leur technique définie. Où est l'équivalent de tout cela dans l'ordre familial? » Et l'auteur d'ajouter: « ...tout se passe comme si l'on considérait qu'en la matière tout est dit, et que l'on ne peut plus guère que paraphraser plus ou moins habilement. » Dans notre jeune pays, la science familiale n'est certes pas plus avancée. Si nous voulons posséder une équipe de travailleurs compétents en matières familiales, il faut donc provoquer des études en ce domaine et favoriser, selon une expression à la mode, la vie d'équipe.

Quant à l'action familiale, l'on voit ce qu'elle retirera d'une telle coopération -de l'enseignement universitaire, à condition toutefois que professeurs et dirigeants de l'action familiale établissent entre eux des contacts réguliers. D'abord, pour les professeurs, sous la forme d'un engagement personnel, par l'aide apportée à la direction intellectuelle des œuvres: cours, élaboration de programme, articles... Quand on connaît l'activité débordante de ceux qui dirigent le mouvement familial, le concours de ceux qui consacrent leur temps à l'étude et à l'enseignement devient absolument nécessaire. Du reste ces œuvres de restauration familiale sont, à leur manière, de véritables écoles de formation.

Il y a ensuite tous ces contacts que peut faciliter un centre de recherches et de documentation, ouvert aux militants de l'action familiale. Notre siècle a le souci des enquêtes et des statistiques. Il importe que la recherche soit faite le plus scientifiquement possible. Dans le domaine familial, notre attention peut se porter sur tant d'aspects différents, et la science a si peu contribué à les explorer. C'est ce qu'affirmait le Rév. Edgar Schmiedeler, O.S.B.: « When one considers the intellectual and material treasure poured out for the study, for example of the anatomical cell and the biological cell, one hardly feels there is much call for arguing that effort should also be liberally expended in the study of the social cell, the family ».

Evidemment, l'organisation d'un Centre de recherches et de documentation entraîne des dépenses. Ces dépenses seront possibles si elles sont inscrites dans un budget. Mais c'est encore curieux de voir ce que l'on peut faire sans un sou. Heureusement qu'il se rencontre chez nous des esprits désintéressés! La détresse de milliers de foyers, le sombre avenir des futurs ménages, les besoins des associations familiales, le dévouement des responsables de l'action familiale ont l'heur de susciter de tels esprits. Pour sauver la famille du marasme dans lequel l'entraîne la société moderne, tous les universitaires, professeurs et administrateurs, doivent n'épargner aucun effort de la pensée et aucun sacrifice d'argent en vue de faciliter la recherche, la connaissance, l'enseignement et la diffusion de la pensée familiale.

Enfin l'organisation de leçons et de conférences pour le grand public sera un autre moyen de contact, une autre occasion de rapprochement entre l'Uni-

versité et le peuple. Ici qu'on nous permette de mentionner, à titre d'exemple, l'heureuse initiative du Directeur de l'École des Hautes Études Commerciales. Les *Études sur notre Milieu*, dirigées par M. Esdras Minville, illustrent, on ne peut mieux, comment une institution universitaire peut concourir au bien commun de la société. En la matière qui nous intéresse, citons une œuvre de la Faculté de Droit de Nancy. En l'année académique de 1928-29, cette institution lorraine soumit « aux étudiants de l'Université et à un public plus large quelques considérations historiques, positives et critiques, sur le *Maintien et la Défense de la Famille par le Droit* ». « Chaque conférencier, écrit François Geny, a choisi et traité, en toute indépendance et liberté, dans le cadre général déterminé par la Faculté, son sujet spécial. Chacun conserve individuellement la responsabilité de ses pensées et de ses paroles. ...La Faculté souhaite fournir ainsi, dans un domaine modeste, un exemple de ce que peut être, à côté de leur fonction de haut enseignement, la mission sociale des Facultés de droit ».

Cette organisation de leçons publiques nous fait penser à l'éducation populaire. Il existe un enseignement post-scolaire. Le mot lui même signifie-t-il que l'Université n'est pas entrée dans le jeu ? Quel rôle doit remplir l'Université dans le domaine de l'éducation populaire ? C'est là une question qui ne peut laisser indifférents les citoyens d'une ville que l'on a baptisée de « monstrueuse et sans âme ». Une nouvelle fondation devait y penser et essayer surtout de trouver des formules permettant de rendre service au peuple en collaborant par exemple avec

les dirigeants d'associations populaires. Sommes-nous sur la bonne voie? Nous le croyons.

●

De l'enseignement dont nous venons d'étudier la complexité — diversité des matières enseignées, juxtaposition et coordination des enseignements, collaboration des professeurs et de l'élite familiale — nous passons au problème des élèves, deuxième difficulté des études familiales. Chez nous, la pauvreté exerce une influence considérable sur la culture, et elle peut être, dans certains cas, mauvaise conseillère dans le choix d'une carrière. La plupart des jeunes doivent penser à gagner leur vie le plus tôt possible. Or, un enseignement qui ne conduit pas directement à l'exercice d'une profession connue et bien rémunérée offre peu ou pas d'intérêt. Les études familiales ne conduisant pas à l'exercice d'une telle profession se trouvent donc dans une situation embarrassante. D'autre part, notre société a un pressant besoin d'apôtres compétents de la famille. Que faire? Exposer les besoins, faire appel à une élite désintéressée, démontrer l'importance d'une action familiale dans certaines professions.

Nous entrevoyons deux catégories d'élèves. La première formée surtout d'étudiants ou de diplômés en droit, en psychologie, en service social. Ce sera pour eux un complément familial à leur profession. La deuxième composée d'étudiants ou de diplômés en théologie, philosophie, sociologie, lettres. Dans cette catégorie peuvent entrer les individus munis d'un B.A. Ces derniers acquerront tout simplement une culture familiale, et ils pourront, s'ils s'y préparent

sérieusement, exercer une activité familiale en littérature, dans la recherche, dans l'enseignement, dans l'éducation familiale populaire, etc. Enfin, mentionnons ceux qui voudront, comme simples auditeurs, suivre les cours de leur choix. Le recrutement ne devrait pas être un obstacle à la vie et l'essor d'une institution universitaire dont la principale, l'unique préoccupation est centrée sur la famille.

Section de la Faculté de Philosophie, l'Institut d'Études Familiales trouve dans les fils de saint Dominique et de saint François les vertus de sagesse et de charité nécessaires à sa vie et à son progrès, et dans le sens pratique des laïcs les adaptations nécessaires à la solution des problèmes actuels.

Gérard LEM'EUX

Votre abonnement ? Payé ou non ?

L'enveloppe qui vous apporte ce numéro de L'ACTION NATIONALE indique à côté de votre adresse le mois d'échéance de votre abonnement. Vous plairait-il de vérifier si le moment du renouvellement est venu ? Vous nous rendriez un service, un véritable service d'ami, un service hautement apprécié si vous aviez la bonne pensée de payer dès l'échéance votre abonnement à la revue. Qui s'abonne vite s'abonne deux fois...

Les coups de force nazis qui auraient justifié la guerre

Les pages qui suivent auraient été d'extrême actualité en septembre 1939. Mais on présume qu'elles auraient déplu à la Censure. Tandis que se livrait la bataille pour la liberté, il fallait attendre le triomphe de la liberté... L'article de notre collaborateur Joseph Lefrançois démontre une fois de plus que tous les torts sont rarement du même côté. Beaucoup d'Allemands pensaient, comme les Canadiens, mais à l'encontre de l'Angleterre, que « leur cause était juste ». Sans prendre l'article qui suit sous sa responsabilité, L'ACTION NATIONALE permet à un collaborateur estimé d'exposer son point de vue sur des événements qui appartiennent maintenant à l'histoire contemporaine.

LA DIRECTION

AU cours d'une étude précédente ici même¹, nous avons passé en revue les cinq conditions requises par les théologiens pour légitimer une guerre, et nous nous sommes demandé si ces conditions étaient bien réalisées dans le cas de la guerre de l'Angleterre, c'est-à-dire de « notre » guerre, contre l'Allemagne.

1. « Notre cause était juste », dans « L'Action Nationale » de mai 1946.

Un examen assez sommaire a suffi à nous démontrer que des cinq conditions nécessaires: autorité compétente, cause juste, intention droite, moindre mal et dernier recours, conditions qui toutes doivent se réaliser, séparément et conjointement, pour qu'il y ait guerre juste, quatre faisaient défaut complètement au moment où l'Angleterre et la France, étendant par là à l'Europe, puis au monde entier, le conflit germano-polonais au sujet de Dantzig et de son fameux corridor, déclaraient la guerre à l'Allemagne, le 3 septembre 1939.

C'étaient la première et les trois dernières. Reste la cause juste, que nous avons réservée à ce moment, parce que prêtant à de trop longs développements. Celle-là, du moins, s'est-elle réalisée, et les esprits simplistes, qui voient dans cette seule condition de quoi justifier n'importe quel conflit, quelles qu'en puissent être la nature ou les conséquences, peuvent-ils vraiment s'en prévaloir pour pallier le geste des hommes qui ont pris sur eux de précipiter l'Europe et le monde dans l'affreux cataclysme que l'on sait, même sous le beau prétexte « d'arrêter Hitler » et de « sauver la Pologne » ? C'est ce qu'il y a lieu maintenant d'examiner.

Pour la propagande de guerre, qui a tout inondé et tout renversé, rien de plus simple ni de plus évident. La cause de la guerre, oui, était éminemment juste, elle ne pouvait l'être davantage: si guerre il y a eu en 1939, ce n'est pas nous qui l'avons désirée ni voulue, c'est parce qu'elle nous a été imposée par une sauvage agression nazie contre la Pologne, nouveau cas d'agression caractérisée de la part du IIIe Reich qui, venant après tant d'autres, démontrait de façon pé-

remptoire à l'univers civilisé que ce méchant Hitler, en terrassant l'un après l'autre chacun des pays à abattre, entendait soumettre à son joug immonde tous les peuples de la terre.

A moins que l'on ne fût résigné d'avance à voir l'odieuse croix gammée régner partout sur la planète et tous les pays du monde entier gémir sous la botte d'Hitler, il était grand temps, pour les États encore libres, de se coaliser et d'affronter courageusement le combat contre la Bête, avant qu'il ne fût trop tard. Même avec la Russie soviétique,— pourquoi pas ? — quelles que pussent être les conditions ou les conséquences d'une pareille alliance. Puisqu'il s'agissait de rester libres ou de tomber dans le plus noir des esclavages, mieux que cela, d'être ou de ne pas être, avait-on le droit d'hésiter ?

N'est-ce pas que c'est simple ? Et voilà comment, *en deux ou trois tours de gueule*, ainsi qu'on dirait en bon *canayen*, l'on arrive à justifier et la guerre elle-même, et l'alliance bolchévique, et tout le reste.

Ces coups de force nazis qui, avant la querelle avec la Pologne au sujet de Dantzig, auraient démontré de façon si manifeste la volonté de l'Allemagne nationale-socialiste de s'annexer successivement, sous une forme ou sous une autre, tous les pays du monde quels sont-ils ? La liste complète, par ordre chronologique, s'en établit comme suit :

- 16 mars 1935 — Rétablissement du service militaire obligatoire.
- 7 mars 1936 — Remilitarisation de la Rhénanie
- 14 novembre 1936 — Abolition du contrôle international des fleuves allemands.

- 13 mars 1938 — Rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.
- 30 septembre 1938 — Rattachement à l'Allemagne des régions allemandes de Tchéco-Slovaquie (Sudètes).
- 14-15 mars 1939 — Indépendance de la Slovaquie et protectorat allemand sur les pays tchèques.
- 22 mars 1939 — Rattachement de Memel à l'Allemagne.

Ce qui veut dire que les coups de force nazis d'avant septembre 1939 se divisent en deux catégories bien distinctes: ceux visant à redonner à l'Allemagne son entière liberté et indépendance à l'intérieur de son propre territoire, tel qu'on avait bien voulu le lui laisser à Versailles en 1919, et qui sont les trois premiers; et ceux visant à réparer, ou à corriger, les amputations territoriales qu'on lui avait fait subir aux quatre points cardinaux au bénéfice de chacun de ses voisins, créant par là à ses dépens cinq ou six Alsace-Lorraine qui, nécessairement, devaient faire parler d'elles un jour. Voyons un peu ce qu'il convient de penser d'abord des premiers, dont le cas va suffire, pour l'instant, à retenir ici toute notre attention.

LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

Par le traité qu'elles lui imposaient à Versailles en 1919, la France et l'Angleterre prétendaient réduire les forces militaires de l'Allemagne, pour tout l'avenir, à un niveau absolument infime. C'est l'État Major

français qui fut chargé de déterminer, jusque dans le plus menu détail, ce que seraient désormais la force et la composition de l'armée allemande.

Pour justifier un attentat de pareille envergure contre la liberté, le droit même à la vie, d'un grand peuple, attentat, certes, sans précédent dans toute l'histoire de l'humanité, on arguait que ce n'était là que « le premier pas vers un désarmement général de toutes les nations », désarmement qui ne tarderait pas à suivre.

Pendant plus de *sept années*, des Commissions de contrôle franco-anglaises, entretenues aux frais de l'Allemagne, furent chargées d'aller s'assurer sur place de l'exécution minutieuse de toutes les clauses de désarmement du « Traité », Commissions qui ne quittèrent enfin le sol allemand, le 31 janvier 1927, qu'après avoir entièrement rempli, à leur propre satisfaction, la « mission », plutôt particulière, qui leur était confiée. Aussi, le maréchal Foch, qui avait tenu à présider personnellement au « travail » des dites Commissions, pouvait-il s'écrier triomphant, le 13 février suivant, devant la Commission des Affaires Étrangères de la Chambre: « Le 31 janvier 1927, je puis déclarer que l'Allemagne était matériellement désarmée. »

A la suite de cette déclaration de leur foudre de guerre, la France et l'Angleterre vont-elles, enfin, désarmer? Plus de cinq années vont se passer encore avant que ne s'ouvre la Conférence du Désarmement, et lorsque l'Allemagne, qui met tous ses espoirs dans cette Conférence, va venir y réclamer *le désarmement des autres Puissances à son propre niveau*, seule

solution qui l'intéresse alors et pour cause,— il n'y a pas de nazis au pouvoir à ce moment, ils n'y viendront que plus tard, en raison, précisément, de cet aveuglement volontaire et persistant des Puissances ! — on lui fera savoir que d'un tel désarmement il ne peut être question pour personne, que le désarmement général qui pourrait être respectueusement suggéré aux différentes Puissances n'aura rien de commun, même de très loin, avec les clauses de désarmement des « Traités » de Versailles, de St-Germain, de Trianon, de Neuilly ou de Sèvres, ce qui ne peut porter préjudice, pour autant, à aucune des « obligations » découlant, pour l'Allemagne et ses alliés, de ces divers « Traités ».

Cette inqualifiable attitude de la part de la France et de son alliée ne cessera jamais, même en face du retrait définitif de l'Allemagne, le 14 octobre 1933, et de la Conférence du Désarmement et de la Société des Nations; même en face des propositions réitérées de l'Allemagne, au cours des deux années qui vont suivre, en faveur d'une limitation des armements des divers pays au plus bas niveau possible, mais sur la base de l'*égalité de droits*; même en face des avertissements non équivoques, enfin, du représentant de l'Allemagne à Genève, le comte Nadolny, et de son ministre des Affaires Étrangères, le baron von Neurath. C'est seulement quand tout cela aura été délibérément ignoré ou méprisé que l'Allemagne commencera à ignorer à son tour les volontés de ceux qui s'acharnent à rester encore, toujours, ses irréductibles ennemis, et à reprendre enfin, à partir du printemps de 1934, sa liberté d'action militaire.

Tel est tout le secret du rétablissement par l'Alle-

magne un peu plus tard, soit le 16 mars 1935, du service militaire obligatoire, aboli chez elle depuis 1919, mais qui n'avait jamais disparu, à aucun moment, ni en France ni chez aucun de ses alliés du continent européen. Au nom de quel principe traiter pareille mesure chez un pays resté tout de même un État indépendant, de « coup de force », de « défi », de « menace » ? En quoi a-t-elle porté atteinte à un *droit* réel appartenant à quelque Puissance étrangère ?

Serait-ce que l'Angleterre et la France prétendaient exercer toujours, en continuant de se tenir, comme de juste, « sur la base et dans le cadre » des « Traités » de 1919-1920, selon l'éternelle thèse française, un véritable protectorat sur l'Allemagne et sur ses alliés de guerre ?

Se bornera-t-on à constater, au contraire, que le rétablissement de la conscription en Allemagne représentait tout de même, en fait, la mort définitive de tous les espoirs de désarmement universel qu'avait fait naître la Conférence ouverte à cet effet à Genève en février 1932 ? Si oui, à qui la faute ?

Est-ce aux Puissances (Allemagne, Autriche, Hongrie, Bulgarie) qui réclamaient le *désarmement général au plus bas niveau possible*, sur une base d'*égalité* et de *réciprocité*, ou à celles (France, Angleterre, Pologne, Tchéco-Slovaquie, Roumanie, Yougoslavie) qui, rejetant toute idée d'*égalité* et de *réciprocité*, n'entendaient accepter pour elles-mêmes, tout au plus, qu'un désarmement extrêmement relatif, tout en prétendant continuer d'astreindre encore, toujours, leurs ennemis de la Grande Guerre aux clauses, on ne peut plus radicales, des « Traités » d'après-guerre ?

LA « REMILITARISATION » DE LA RHÉNANIE

C'est également la question de l'égalité armée qui a amené le 7 mars 1936, le second « coup de force » de l'Allemagne de Hitler, la « remilitarisation » de la Rhénanie. De quoi s'agissait-il au juste ? Au lendemain de la guerre de 1870, les Français s'étaient plaints, avec l'amertume que l'on sait, du fait que les Allemands osaient fortifier puissamment l'Alsace-Lorraine, qu'ils transformaient ainsi en *glacis militaire* entre l'Allemagne proprement dite et la France diminuée.

En 1919, c'est d'autre chose qu'il s'agit ! Non seulement la France reprend à son compte ce glacis militaire qu'elle maudissait tant naguère, en conservant et entretenant avec soin les forteresses qui le composent, Thionville, Metz, Strasbourg, Molsheim et Neu-Briesach, qu'elle voit à adapter à leur nouveau rôle, qui sera de servir non plus à l'Allemagne mais *contre elle*, et auxquelles elle ajoutera bientôt ce ruban d'acier appelé à défier toute attaque et qui s'appellera la ligne Maginot, mais encore, et surtout, elle voit à créer, en face de ce système qu'elle juge inexpugnable, un *vide militaire absolu*, sur une partie énorme du territoire allemand qui s'appelle la *Zone démilitarisée du Rhin*.

En conséquence, il est décrété que dans tout le territoire qui s'étend depuis sa nouvelle frontière occidentale jusqu'à une ligne parallèle au Rhin mais sise à 50 kilomètres à l'est du fleuve, il sera interdit à l'Allemagne d'entretenir désormais *ni forteresse, ni casernes, ni aérodromes*, tous les établissements de cette nature devant être détruits et ne

pouvant jamais être rétablis, sous quelque forme que ce soit ! Dans la zone prohibée, l'Allemagne ne pourra non plus maintenir ni envoyer jamais de *forces armées*, la présence d'un seul soldat allemand en uniforme, même en cas d'accident ou de trouble, suffisant à constituer « un acte hostile contre toutes les nations et une menace à la paix du monde... »

La région ainsi démilitarisée laissait sans défense contre une invasion ennemie un vaste territoire à population très dense ne comptant pas moins de 55,512 kilomètres carrés et de 14,000,000 d'habitants (près du quart de toute la population allemande à ce moment), soit des parties plus ou moins considérables de la Prusse, de la Bavière, de la Hesse, de l'Oldenbourg, du Wurtemberg et presque tout le Bade.

Est-ce tout ? Non, car un autre territoire également « démilitarisé » est constitué sur la côte allemande, où il est absolument interdit à l'Allemagne de *construire ou d'entretenir* aucune forteresse. D'où nécessité, là encore, de démanteler tous les ouvrages fortifiés déjà existants, dont les grandes forteresses de Hélioland et de Kiel ! Ce territoire, qui s'étend du 9° au 16° de longitude Est, et du 54° au 55° 27' de latitude Nord, comprenait la moitié ouest de la côte de Poméranie, la presque totalité de celle du Macklembourg et le Schleswig-Holstein presque tout entier, en particulier le canal et le port de Kiel. C'est qu'il s'agit d'assurer la « liberté » — pour les autres, cela va sans dire ! — de la route allant de la mer du Nord à la Baltique !

Comme si tout cela ne suffisait pas encore, sur toute sa côte, dans un rayon de 50 kilomètres (31 milles) de profondeur allant de Memel à la frontière

hollandaise, il est formellement interdit à l'Allemagne de construire de nouvelles forteresses. Il en va de même pour de larges zones avoisinant les frontières avec l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie, la Pologne et la Lithuanie, zones comprenant une vaste étendue de l'Allemagne du Sud et la presque totalité de la Prusse-Orientale, coupée complètement, déjà, du reste de l'Allemagne, et si bien entourée par ailleurs, de territoires polonais et lithuaniens.

Devant toutes ces dispositions, qui affectaient, dans leur ensemble, près de la *moitié* du territoire allemand et qui, en face de l'invulnérabilité de la France, l'exposait elle-même à toutes les invasions, que devait faire l'Allemagne, qu'aurait fait, à sa place, toute nation décidée à défendre son honneur et sa vie contre toute menace étrangère? Ce que la France elle-même fit au sujet de la destruction des fortifications et du port de Dunkerque, que lui avait imposée l'article 9 du traité d'Utrecht, en 1713, seul cas un tant soit peu comparable à la *zone démilitarisée de 1919* qu'elle ait jamais dû subir aux mains d'une Puissance étrangère, cette bonne amie et alliée d'aujourd'hui, la noble Albion, qui a réussi à la conduire si gentiment au degré de misère et d'impuissance qu'elle connaît aujourd'hui; s'affranchir au plus tôt de clauses aussi intolérables, aussi honteuses.

Étant donné l'étendue de la servitude imposée à l'Allemagne, ce qui est étonnant, ce qui est extraordinaire, ce n'est pas que cette odieuse servitude ait fini par finir, c'est qu'elle ait pu durer 17 ans! La France et l'Angleterre nous diront-elles jamais durant combien de temps elles auraient enduré elles-mêmes pareille hypothèque sur leur dignité, leur sécurité, leur

souveraineté? N'empêche qu'au moment où l'Allemagne, *envahissant* par là *son propre territoire*, osa réoccuper la zone interdite, elles crièrent au scandale, au mépris de la foi jurée, au défi, à la menace de guerre.

On va nous dire que cette question, comme tant d'autres, aurait pu et dû se régler par des négociations pacifiques plutôt que par un geste unilatéral. Sans doute; mais, pour qu'une négociation quelconque pût être entreprise avec quelque chance de succès, il eût fallu que la France admît l'éventualité, la *possibilité* d'une modification du statut de la zone si chère à son cœur. Or, sur ce point moins encore que sur tout autre, elle n'entendait pas qu'il fût même question d'une révision de son cher « *Traité* ».

Durant les longues années où l'on aurait pu et dû négocier, — pas de nazis au pouvoir à ce moment ! — quelle a été son attitude? Elle n'a cessé de répéter que la réoccupation de sa chère « zone » rencontrait son *veto absolu* et qu'elle n'hésiterait pas à recourir à la force pour l'empêcher, comptant bien, pour défendre ainsi sa « sécurité » jusqu'en territoire allemand, sur l'appui entier de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Italie.

Comme on demandait à son Ministre des Affaires étrangères, Flandin, s'il serait au moins disposé à faire quelque concession à l'Allemagne en retour du maintien de la zone, qu'on sentait fort menacée, il ne sut que répondre qu'il n'entendait pas « payer l'Allemagne pour obtenir d'elle le respect de ses obligations ! »

Voilà quelles étaient les perspectives, magnifiques à la vérité, de suppression à brève échéance de la dite zone au moyen de négociations à l'amiable avec la

France, toujours si bien disposée aux « concessions » et aux « abandons » en faveur de l'Allemagne ! Si, dans ces conditions, la réoccupation de la zone, par le « coup de force » du 7 mars 1936, a pris les allures d'un véritable défi à l'égard de la France, à qui la faute ?

L'ABOLITION DU RÉGIME DES FLEUVES INTERNATIONALISÉS

Le 14 novembre suivant, c'était au régime international des fleuves allemands de disparaître à son tour. Nouveau « coup de force » ? Nouvel attentat à la « paix du monde » ? Pour nous en rendre compte, voyons un peu en quoi consistait le régime défunt.

Que diraient les grandes « démocraties » d'hier et d'aujourd'hui, France, Angleterre, États-Unis, si, sous prétexte qu'il faut faciliter les communications internationales, on prétendait leur enlever la souveraineté sur leurs grandes voies d'eau intérieures, pour les déclarer *propriété commune* de toutes les nations, et en confier l'administration à des nuées de commissaires étrangers sans l'autorisation desquels il leur serait interdit d'y prendre la moindre initiative particulière ? Que diraient-elles si on parlait d'installer chez elles des Allemands, des Russes, des Roumains, des Portugais ou des Turcs qui auraient toute autorité pour administrer la Tamise, la Seine, le Potomac ou le Mississippi ?

Nul doute qu'elles protesteraient avec la dernière indignation contre tant d'audace et qu'elles veraient là une atteinte absolument intolérable à leurs droits souverains, atteinte comparable en tous points

aux capitulations turques et aux traités inégaux de la Chine, servitudes que seuls peuvent connaître, et encore, des États demi-civilisés ou totalement incapables de résister aux empiètements de l'étranger. Or c'est exactement le régime que ces Puissances imposaient à l'Allemagne, par le « Traité » de 1919, pour tous ses grands fleuves: le Danube, le Rhin, l'Elbe, l'Oder et le Niémen, qui, tous, étaient soustraits sans phrase à la souveraineté allemande et *internationalisés*, c'est-à-dire qu'ils devenaient la *propriété collective de toutes les nations* ! De même en était-il des *futurs* canaux Rhin-Meuse et Rhin-Danube !

Sur ces voies de navigation *internationales*, les ressortissants et les marchandises de toutes les Puissances devaient être traités sur le pied d'une parfaite égalité, nul ne pouvant être frappé de taxes ou impôts qui ne frapperaient pas au même titre les ressortissants ou les marchandises de l'Allemagne elle-même ! A ce beau régime de l'égalité de tous et de chacun, il n'y avait qu'une exception: c'était pour les navires *allemands*, qui ne pourraient prendre de voyageurs ou de marchandises dans les ports d'une Puissance Alliée ou Associée sans obtenir au préalable une autorisation spéciale de celle-ci !... Par contre, l'Allemagne s'engageait à entretenir et à améliorer selon que pourraient le décider les diverses Commissions qui les régissaient, le cours de ces voies navigables sises sur son territoire !

Ce régime s'appliquait au même titre au canal de Kiel, qui était déclaré ouvert à tous les navires de *guerre* et de *commerce* de toutes les nations ! Les biens et navires de toutes les Puissances Alliées et Asso-

ciées y étaient assimilés en tous points à ceux de l'Allemagne elle-même, laquelle s'engageait d'avance à *renoncer à tout profit* sur l'exploitation du canal, les taxes à imposer, qui devaient être les mêmes pour tous, ne devant avoir d'autre raison d'être que de couvrir les frais d'administration, d'entretien et d'amélioration du canal ! En cas de violation de l'une quelconque de ces dispositions, la Société des Nations (c'est-à-dire les principales Puissances liguées contre l'Allemagne au cours de la guerre, soit la France, l'Angleterre et leurs alliés) avait toute autorité d'intervenir immédiatement en vue de rétablir l'état de chose créé par le « *Traité* » !

L'administration des fleuves déclarés internationaux était confiée à différentes Commissions où figuraient quantité de pays qui, n'étant pas riverains, n'auraient dû avoir absolument rien à voir à leur gestion et où l'Allemagne, bien que de beaucoup la partie la plus intéressée (parfois même la seule intéressée), ne disposait le plus souvent que d'une minorité infime des voix.

Par un raffinement de délicatesse tout-à-fait caractéristique, les Puissances ignoraient le nom même de l'Allemagne, à cet effet, pour ne songer qu'aux *États allemands riverains* ! C'était affirmer que le Gouvernement de Berlin n'avait, au moins directement, aucun titre pour intervenir dans le régime des fleuves allemands internationalisés, ce droit ne pouvant être reconnu qu'aux *États* particuliers dont se composait à ce moment l'Allemagne.

Ce principe des « *États riverains* », l'on n'a cru devoir l'appliquer, comme de juste, qu'à l'Allemagne seule, à l'exclusion de tout autre pays. C'est ainsi que

pour la Commission du Rhin il était question de représentants, non pour l'ALSACE-LORRAINE, qui était certes, le seul « État français riverain », mais bien pour la France. Pourquoi ? Sans doute parce qu'il ne pouvait être question de faire à la République une et indivisible l'injure grossière dont on gratifiait si prestement l'Allemagne, mais aussi parce que l'Alsace, pour mieux apprécier la « patrie » si longtemps recherchée et enfin « retrouvée », avait dû renoncer pour jamais à la constitution particulière dont l'avait dotée le régime allemand.

Quant aux autres pays, la doctrine des « États riverains » n'a pas empêché la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie, la Pologne, la Suède et le Danemark de se voir attribuer des sièges dans des Commissions où elles avaient à intervenir à peu près comme le Siam, le Japon, la Perse ou l'Afghanistan dans le cours du Hoang-Ho ou du Yang-Tsé-Kian, le Pérou ou la Bolivie dans celui de l'Orénoque ou du Mississipi, le Canada ou les États-Unis dans celui du Rio de la Plata, l'Argentine ou le Chili dans celui du St-Laurent, ou, encore, d'être représentés dans des proportions inverses à l'étendue de leurs rives ou à leur part du trafic total sur ces fleuves.

C'est ainsi que la France était représentée dans les Commissions de l'ELBE et de l'ODER, situées à des centaines de kilomètres de ses frontières, et qu'elle disposait en permanence de 5 représentants, dont le Président, dans la Commission du Rhin, bien qu'elle ne fût intéressée au parcours navigable du fleuve que pour 11%, et au trafic que pour 3 à 4%. Et ce n'est là qu'un exemple, le cas de l'Angleterre, de

l'Italie, de la Belgique, de la Suède et du Danemark étant beaucoup plus extraordinaire encore.

Voici comment se composaient les trois principales Commissions:

Commission du Rhin

États allemands riverains.....	4
France.....	5
Angleterre.....	2
Italie.....	2
Belgique.....	2
Suisse.....	2
Hollande.....	2
Total.....	19

Commission de l'Elbe

États allemands riverains.....	4
France.....	1
Angleterre.....	1
Italie.....	1
Belgique.....	1
Tchévo-Slavaquie.....	2
	10

Commission de l'Oder

États allemands riverains.....	3
France.....	1
Angleterre.....	1
Tchéco-Slovaquie.....	1
Danemark.....	1
Suède.....	1
Pologne.....	1
	9

Comme on le voit, les États non riverains avaient droit à 6 membres dans la Commission du Rhin, à 4 dans celle de l'Elbe, à 5 soit plus de la moitié, dans celle de l'Oder ! Les commissions du Danube et du Niémen, fleuves également soumis au régime de l'*internationalisation*, étaient composées à l'avenant,

celle du Niémen de *un* représentant de chacun des États riverains et de *trois* représentants d'autres États, à désigner par la Société des Nations, et celle du Danube de deux représentants des États allemands riverains et de *un* représentant pour chacun des autres États riverains ainsi que pour chacun des États *non riverains* représentés à l'avenir dans la Commission Européenne du Danube.

C'est dire que la France, l'Angleterre et l'Italie, qui n'avaient absolument rien à voir ni au Niémen ni au Danube, ne s'y voyaient pas moins réserver des places de choix. A titre provisoire, d'ailleurs, ces pays devaient constituer à peu près à eux seuls, par surcroît, la Commission Européenne du Danube, Commission fondée par les Puissances en 1856 et dont étaient exclus d'autorité *tous les États riverains*, à l'exception de la seule Roumanie ! C'était le cas, tout particulièrement, de l'Allemagne et de l'Autriche, qui avaient tant contribué à l'établir jadis, et aussi, comme il convenait, pour la Hongrie et la Bulgarie, ce qui n'empêchait nullement ces quatre États de prendre à leur charge toutes les pertes subies par la Commission au cours de la guerre !

A ces dispositions d'ordre général s'en ajoutaient de toutes particulières en ce qui avait trait au Rhin, fleuve sur lequel s'affichait, avec une désinvolture invraisemblable, la domination française. C'est ainsi que la France pouvait à son gré, sur tout le cours du Rhin faisant la frontière, prélever l'eau du fleuve pour l'alimentation des canaux de navigation et d'irrigation déjà construits ou à construire, ou pour tout autre but, et faire exécuter sur la rive *allemande* tous les travaux nécessaires à l'exercice de ce « *droit* ».

De même la Belgique pouvait prélever, elle aussi, l'eau du fleuve pour l'alimentation du futur canal Rhin-Meuse et de la voie navigable Rhin-Meuse. Pour le cas où la Belgique déciderait cette *construction, dans les 14 années qui allaient suivre*, l'Allemagne s'engageait d'avance à en construire, *d'après les plans du Gouvernement belge*, la portion située sur son territoire ! Par contre, elle se voyait interdire pour elle-même la construction de tout canal latéral ainsi que de toute dérivation sur la rive *allemande* vis-à-vis la frontière française !

En outre, la France recevait un *droit exclusif* à toute l'énergie produite par l'aménagement du fleuve. A cet effet, elle avait seule le droit d'exécuter dans la partie du fleuve servant de frontière avec l'Allemagne, et ce tant sur la rive *allemande* que sur la rive française, tous les travaux d'aménagement, de barrage ou autres, qu'elle pouvait juger utiles ! En même temps, les usines productrices d'énergie sises sur la rive allemande devaient pour les 10 années à venir, continuer de pourvoir les établissements d'Alsace d'une quantité d'électricité égale à celle qu'elles leur fournissaient avant 1918 !

Voilà pour le Rhin. Pour ce qui avait trait à l'Elbe et à l'Oder, un traitement exceptionnel était accordé à la Tchéco-Slovaquie, qui devait disposer de *zones franches* dans les ports de Hambourg et de Stettin, où elle jouirait de l'immunité la plus complète. Ces zones lui étaient cédées par un bail analogue à celui en vertu duquel la France et l'Angleterre détenaient, il y a si peu de temps encore, les deux ports chinois de Kouang-Tchéou-Wan et de Wei-Hai-Wei, et pour la même durée, 99 ans ! Elles de-

vaient être *déterminées et administrées* par une Commission de trois membres: un Tchèque, un Allemand et un Anglais, Commission dont l'Allemagne s'engageait d'avance à agréer et à exécuter toutes les décisions !

Ces clauses incroyables qui, sauf celle relative à l'alimentation en énergie électrique des établissements d'Alsace et qui devait prendre fin à l'expiration des 10 années prévues, sont restées en vigueur jusqu'au « coup de force allemand » du 14 novembre 1936, constituaient pour la souveraineté de l'Allemagne est-il besoin de le dire, tout un ensemble de servitudes absolument intolérables qu'aucun État vraiment conscient de ses droits et de sa dignité ne saurait endurer longtemps.

De toutes les « internationalisations » prévues, une seule était vraiment justifiable, qui existait du reste bien avant la guerre; c'est celle du Danube, qui est bien la voie d'eau la plus internationale de toute l'Europe puisqu'il prend sa source en Allemagne et se jette dans la Mer Noire, intéressant ainsi à son parcours, outre l'Allemagne elle-même, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, la Bulgarie et la Roumanie. Aussi bien, un régime spécial avait-il été prévu pour ce fleuve dès le Congrès de Paris qui suivit la guerre de Crimée (1856).

Toutes les autres, même celle du Rhin, étaient absolument abusives, car l'on aurait pu et dû laisser aux seuls États directement intéressés le soin de prendre les dispositions particulières qui pouvaient s'imposer, d'autant plus qu'il s'agissait de cas semblables en tous points, au moins pour l'Elbe et l'Oder, à ceux du Rhône et du Pô, pour lesquels la France et l'Italie

n'ont pas encore daigné, que l'on sache, donner suite aux réclamations réitérées de la Suisse, qui aurait si grand besoin de trouver aussi de ces deux côtés des débouchés sûrs vers la mer.

Quant au canal de Kiel, situé tout entier en territoire allemand et construit avec des capitaux exclusivement allemands, son « internationalisation » est du même ordre que l'aurait été celle du canal de Corinthe, sis exclusivement en territoire grec et qui ne constitue nullement l'unique moyen d'aller d'une mer à l'autre, mais simplement, comme c'est le cas pour Kiel, une voie quelque peu raccourcie entre l'une et l'autre.

Telle est la situation, aussi grotesque qu'in vraisemblable, à laquelle le « coup de force » du 14 novembre 1936 est venu, enfin, mettre un terme. Après plus de 16 ans d'un pareil régime, ce n'était certes pas trop tôt. Loin d'avoir constitué le « coup de force » dont a osé parler une propagande éhontée, le geste que s'est permis ce jour-là l'Allemagne national-socialiste a été, proclamons-le hardiment, une victoire marquée pour la justice et pour le bon sens. En rétablissant sa souveraineté, tout prosaïquement, sur ses fleuves intérieurs, l'Allemagne, loin d'« attenter à la paix du monde », posait un geste non seulement légitime mais éminemment pacifique.

Le régime abject auquel ce geste mettait ainsi un terme était un régime contre nature qu'avait seul créé, que seul maintenant, *le droit de la force*: l'Allemagne l'abolissait, non en recourant à la violence, mais à la seule *force du droit*. Au fait, s'est-il trouvé à ce moment, ou jusqu'à la nouvelle guerre, un seul être doué de raison pour réclamer le rétablissement du régime

défunct, pour croire qu'il aurait été possible de le ressusciter et, surtout, de le maintenir? Rien ne montre mieux combien il était artificiel, combien il était abusif et intolérable, combien, pour tout dire, il était insensé, absurde, indéfendable: paix à ses cendres!

Joseph LEFRANÇOIS

«Prenez mon mot!»

Bien entendu, personne ne comprend ce que cette expression veut dire et il convient bien qu'il en soit ainsi. Ce joli bout de phrase a été traduit de l'anglais: « Take my word ». Il s'est promené, aller et retour, en tramway sur les grandes rues de Montréal. C'est un bel exemple de la manière dont on ne doit pas écrire en français. On voulait dire quelque chose comme ceci: « Prenez-en ma parole »! Mais le traducteur, selon ce que dit la locution italienne, a trahi! Certes, il faut louer la compagnie anglo-canadienne qui a tenu à traduire ses annonces en français. Mais on ne peut faire de même lorsqu'elle massacre notre langue au point qu'elle soit méconnaissable et ne signifie plus rien. Du particulier on est peut-être autorisé ici à passer au général. Le cas est, en effet, assez fréquent sans être toujours imputable à la mauvaise volonté. Les exemples foisonnent. A rapprocher de «prenez mon mot» il y a « Crush...et moi ». Une stupidité issue de l'anglais « Crush and I ». Il y a des gens assez idiots pour se convaincre que c'est là de la publicité. C'est possible, mais de la bien mauvaise! Le malheur, c'est que des traductions aussi dénuées de sens finissent, à force d'être répétées et relues, par pénétrer dans le langage populaire et par le déformer davantage. Que ne savons-nous protester amicalement au bon endroit! Nous protestons déjà trop, remarque-t-on. D'accord. Trop dans les résolutions d'assemblées où il faudrait être positif. Mais pas assez auprès des personnes concernées. L'annonceur intelligent n'est pas insensible à l'opinion publique. Loin de là! Protestons au nom de la langue française...et d'une efficace publicité.

D.B.

L'assistance à l'Angleterre

L'assistance à l'Angleterre est devenue le pivot de toute la politique canadienne. On a commencé par l'assistance militaire—une participation sentimentale et symbolique à la guerre du Transvaal, une participation réelle et effective au conflit de 1914-18. Cette assistance militaire comportait déjà une assistance financière indirecte puisque le Canada ne s'est pas contenté de fournir des soldats à l'Angleterre pendant la première grande guerre, mais qu'il les a armés, entraînés et entretenus à ses frais.

Pendant la deuxième grande guerre, le Canada s'est engagé encore plus loin dans cette voie, il est allé jusqu'à l'assistance financière directe. Il ne s'est pas contenté de mettre sur pied à ses frais une armée nombreuse, une marine de guerre considérable, une aviation remarquable, de chambarder toute son économie pour devenir le grenier et l'arsenal de l'Empire britannique. En outre de fournir lui-même un effort de guerre épuisant, il a défrayé une partie de l'effort de guerre anglais. Il ne s'est pas contenté de ravitailler l'Angleterre en vivres et en armements, mais il lui a fait cadeau de plusieurs milliards de dollars, ce qui revient à dire qu'il l'a ravitaillée en grande partie gratuitement.

On pouvait croire que cette assistance à l'Angleterre prendrait fin avec la guerre. Il s'agissait en effet d'une assistance militaire apportée à une nation alliée dans l'intérêt de la cause commune. C'est du moins ainsi que l'on avait présenté ces formidables cadeaux à l'Angleterre. Cela pouvait paraître admissible pour ceux qui soutenaient que le Canada avait fait la guerre, non pas pour se porter au secours de l'Angleterre, mais pour défendre la liberté même du Canada.

Ce fut avec surprise et stupéfaction que l'on apprit à la veille de la session de 1946 que le Canada allait consentir un nouveau prêt à fonds perdus à la Grande-Bretagne, sans parler de la remise généreuse de dettes de guerre au montant de centaines de millions de dollars.



Le prêt ou plus précisément le cadeau d'un milliard et quart posait un précédent dangereux. Il ne s'agissait plus d'assistance militaire, mais d'assistance économique pure et simple. Ce pouvait être en quelque sorte l'instauration d'une sorte de régime de secours directs entre pays. L'assistance militaire était temporaire de sa nature, l'assistance économique pouvait être permanente.

Les partisans du prêt eurent l'habileté de le présenter comme une mesure de guerre ou plus exactement comme un complément des mesures de guerre, une dernière contribution pour permettre à la Grande-Bretagne de franchir la période de transition et de rétablir son équilibre économique. Ils appuyèrent avec insistance sur l'intérêt que le Canada avait à conserver le marché anglais pour écouler son énorme production

agricole. Et les Canadiens habitués aux contributions et aux prélèvements de toutes sortes depuis 1939 acceptèrent pour la plupart avec une certaine philosophie de solder cette dernière note d'un milliard et quart dans l'espoir de liquider une fois pour toutes leurs obligations de guerre et d'oublier ensuite les sombres années qu'ils venaient de passer en reprenant la vie normale.

Pendant quelques mois, tout alla pour le mieux dans le meilleur des mondes. Stimulées par la piqure du prêt à l'Angleterre, l'agriculture et l'industrie canadiennes connaissaient une activité et une prospérité extraordinaires. Les adversaires du prêt disaient que cette fausse abondance ne pouvait durer et que le Canada s'en allait à la ruine, mais personne ne les écoutait.

Ce n'est qu'au printemps de 1947 que les conséquences inévitables de cette politique d'altruisme excessif commencèrent à se manifester. Le premier avertissement vint de la Banque du Canada qui déclara que nous ne pouvions continuer indéfiniment à vendre à crédit à l'Angleterre en achetant comptant aux États-Unis. Puis la crise financière anglaise éclata et révéla au monde que la Grande-Bretagne n'avait pu rétablir son commerce comme elle l'avait espéré à l'aide des emprunts obtenus du Canada et des États-Unis et qu'il lui fallait absolument de nouveaux crédits. On apprit en même temps que les réserves de dollars américains de la Banque du Canada fondaient à vue d'œil et que notre pays devrait prendre des mesures d'urgence tout comme la Grande-Bretagne pour rétablir sa situation financière compromise.

●

La session de 1948 qui a été avancée au 5 décembre 1947 et qui sera déjà en cours au moment où paraîtra cette livraison de l'*Action nationale* équivaut à toutes fins pratiques à une session d'urgence. Lorsque le premier ministre Mackenzie King annonça à la veille de son départ pour la Grande-Bretagne la convocation hâtive du Parlement canadien, on pouvait facilement prévoir que c'était dans le but de prendre les mesures nécessaires pour parer à notre crise financière et non pas simplement pour ratifier plus tôt les accords commerciaux conclus à Genève.

Le premier ministre King, le ministre des finances M. Douglas Abbott, qui avait fait un voyage en Angleterre au cours de l'automne, tous leurs collègues du cabinet, observaient la plus grande discrétion sur les intentions du gouvernement. Les observateurs politiques prédisaient toutes sortes de mesures extraordinaires—dévaluation du dollar, assistance des États-Unis, programme d'« austérité » ressemblant à celui que venait de s'imposer la Grande-Bretagne.

Lorsque M. Abbott s'est enfin décidé à rompre son silence le soir du 17 novembre, il n'y est pas allé de main morte. Il nous a ramenés d'un seul coup au régime du temps de guerre, au moment même où l'on venait de supprimer les derniers contrôles et où l'on espérait reprendre la vie normale après une période d'inflation que l'on souhaitait brève. Les restrictions radicales que le gouvernement impose sur les importations, surtout sur nos importations des États-Unis, vont chambarder encore une fois toute notre économie. Leur premier effet a été de provoquer une nouvelle hausse des prix. Cette hausse des prix entraînera vraisemblablement à son tour le rétablissement des

contrôles. Au bout de quelques jours en effet, le gouvernement se voyait dans l'obligation de plafonner les prix de certaines conserves de fruits et de légumes au moment même où la Commission des Prix était en train de liquider son personnel. Le gouvernement canadien se voit forcé de renverser toute sa politique parce qu'il avait misé avec trop d'optimisme sur un rétablissement relativement rapide de la Grande-Bretagne.

Les législateurs canadiens ont donc été convoqués, non pas pour ratifier des accords commerciaux dont la valeur paraît assez discutable en regard des restrictions imposées à notre importation, mais pour approuver les mesures d'urgence adoptées par le gouvernement pour parer à notre crise financière. Le gouvernement les a d'ailleurs placés devant le fait accompli. Au moment où ils entreprendront la discussion des mesures d'urgence du gouvernement, ces mesures seront déjà en vigueur depuis plusieurs semaines et il ne sera pas facile de les modifier sensiblement même si la majorité de nos parlementaires le voulaient.

On peut prévoir que le gouvernement essuiera de nombreuses critiques, mais qu'il fera voter sans grandes difficultés toutes ces mesures.

●

La grande question qui se pose pour la nation canadienne, c'est de savoir si elle doit continuer son assistance financière à l'Angleterre. Cette question sera très probablement escamotée au Parlement parce que tous les grands partis fédéraux sont d'accord pour soutenir la Grande-Bretagne à n'importe quel prix. Les embarras actuels du Canada qui sont la conséquence directe de ses générosités d'après-guerre,

les demandes incessantes et insatiables de l'Angleterre, ne paraissent pas avoir le moindrement modifié leur attitude sur ce point.

Le programme soumis par M. Abbott ne vise pas à guérir le mal dont nous souffrons en supprimant la cause, mais simplement à en atténuer les effets en laissant subsister la cause. La crise financière actuelle provient uniquement de notre assistance financière à l'Angleterre, mais le gouvernement de se propose pas de supprimer ou de réduire cette assistance. Loin de là. Le ministre de la reconstruction, M. C.-D. Howe, a déclaré explicitement que nous n'utiliserions pas notre production agricole réservée à la Grande-Bretagne pour combler ou diminuer notre déficit commercial envers les États-Unis. « Le Canada, a-t-il déclaré, s'est engagé à fournir des vivres au Royaume-Uni pendant une période considérable et nous désirons honorer ces engagements. Rares sont les Canadiens qui voudraient que nous privions la Grande-Bretagne des vivres qu'elle peut désirer se procurer chez nous pour maintenir ses maigres rations actuelles. » Ce sont les Canadiens qui devront se priver de nombreux objets utiles qu'ils avaient l'habitude d'obtenir des États-Unis.

Le programme de M. Abbott revêt un caractère temporaire et comporte principalement des mesures d'urgence destinées à sauvegarder notre équilibre financier tout en continuant l'assistance financière à l'Angleterre. Il ne s'agit nullement d'un programme à longue échéance qui viserait à diversifier nos marchés et à nous libérer dans toute la mesure du possible de notre dépendance de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Le seul article du programme Abbott qui puisse

apporter des avantages permanents au Canada est la campagne de stimulation de l'industrie confiée à M. Howe afin de produire au Canada une partie des marchandises ouvrées que nous importons actuellement des États-Unis. Il reste à voir quelle ampleur prendra cette campagne, il reste surtout à voir si elle ne sera pas abandonnée lorsque les mesures restrictives auront rétabli la situation. Il importe en tout cas de noter que les seules mesures d'affranchissement prévues visent les États-Unis et non la Grande-Bretagne.

L'assistance à l'Angleterre est le fondement de toute la politique canadienne à l'heure actuelle. C'est elle qui détermine la nature et la quantité de notre production, la distribution de nos exportations, la restriction de nos importations, le taux de nos impôts et le niveau de notre vie. Le Canada est le satellite de l'Angleterre dans toute l'acception du terme. Et l'on ne voit pas encore poindre à l'horizon la réaction qui viendrait mettre un terme à cette politique d'assistance qui s'inspire beaucoup plus du sentimentalisme de race que d'une conception réaliste des intérêts canadiens.

PIERRE VIGÉANT

Si L'ACTION NATIONALE n'existait pas, il faudrait la fonder... Elle existe et alors il faut la maintenir. Comment? En payant son abonnement dès l'échéance et en recrutant de nouveaux abonnés.

Avant la dernière session de la présente législature

Le gros événement de la politique provinciale n'est pas derrière nous: il s'en vient, et c'est la quatrième session de la présente législature. Tous les augures s'accordent à dire que ce sera la dernière.

On annonce une série de projets de loi: en législation ouvrière, sur l'organisation des sports, et même sur le logement. Les dernières sessions sont généralement fertiles en bonnes lois, comme en discours, puisque le gouvernement aussi bien que l'opposition fourbissent leurs armes. C'est l'écluse électorale qu'on entrouve: plaignez les représentants du peuple qui subiront la première avalanche !

Quant aux lignes d'attaques, elles sont connues. M. Duplessis défendra la thèse de l'autonomie, que M. Godbout combattra de toutes les manières. L'opposition profitera des erreurs et des abstentions du régime, mais elle fonde son principal espoir sur la nomination, de plus en plus probable et de plus en plus prochaine, de M. St-Laurent à la tête du parti libéral. On espère répéter ainsi la manœuvre de 1939, par laquelle M. Godbout passa enveloppé dans la grande

ombre d'Ernest Lapointe. Mais nous ne sommes plus en 1939...

Cinq lois ont fait reparler d'elles cet automne, parce que le gouvernement provincial les a mises en vigueur ou appliquées. Les premières regardent l'éducation, les deux autres s'occupent de délinquance juvénile.

« Pour assurer le progrès de l'éducation »

On se souvient qu'en 1946, M. Duplessis a fait assumer par la province les dettes des commissions scolaires qui consentent à se mettre « en défaut ». Environ huit cents municipalités l'ont fait, et le plan fonctionne. Que faut-il en penser ?

On doit apporter un jugement nuancé. Sur le plan financier, la loi comporte de grands avantages, car elle soulage les commissions scolaires d'un poids que plusieurs d'entre elles ne pouvaient continuer à porter; la solution, cependant, est partielle, car on n'a pas renouvelé les sources de taxation. Les mêmes causes risquent donc de produire, à la longue, les mêmes effets

Mais l'autonomie des commissions scolaires que l'on a rescapées sort bien malade de l'aventure. Elles seront désormais traitées comme des mineures, et c'est à peine si les commissaires pourront éternuer sans avoir obtenu au préalable la permission du gouvernement... Le principe vaut à Ottawa comme à Québec: qui tient la caisse tient l'autorité, et l'État provincial a franchi un grand pas dans le sens de la centralisation scolaire.

Pour les municipalités de Québec et de Montréal,

il faut presque parler d'absorption: deux petites lois de 1947 livraient ces deux organismes au bon plaisir du parti au pouvoir. Les pères de famille, dont le rôle diminuait de plus en plus dans nos deux principales villes, et dont le contrôle direct tendait à s'évanouir, ont disparu du paysage. Bien superficiel, qui se réjouira de cette nouvelle conquête de l'État !

Délinquance juvénile

Du côté de la délinquance juvénile, les nouvelles sont meilleures. Après une série de tergiversations auxquelles les partis traditionnels ont participé, le gouvernement Duplessis vient enfin de créer une clinique: il l'adjoint à la Cour juvénile. C'est une réforme encore modeste, mais positive. Des spécialistes étudient, suivant les instructions du juge, le cas des jeunes que la police aura repérés. On fera un dossier de chacun, que l'on examinera scientifiquement, et que l'on pourra traiter désormais en connaissance de cause.

En outre, le ministre de la Jeunesse, l'honorable Paul Sauvé, a conclu des accords avec quelques œuvres d'assistance, pour leur permettre de poursuivre leurs accomplissements dans des conditions moins intolérables.

Sans doute, l'ensemble du problème reste encore sans solution. Malgré toutes les enquêtes et discussions engagées depuis des années, le gouvernement s'estime encore mal informé. Il a fondé à la dernière session une nouvelle commission, et vient d'en nommer les titulaires. Ceux-ci ont un an pour procéder. En 1949, de nouvelles recommandations seront formulées à un

gouvernement frais émoulu des dernières élections. Sera-ce de nouveaux retards, ou enfin une législation efficace ?

Logement

Il reste bien des secteurs à explorer avant d'y parvenir. Une bonne loi ne suffirait pas. Les domaines connexes exercent sur la famille et l'enfance une influence dégradante : par exemple, dans tous les pays civilisés, on constate qu'il existe un lien direct entre le mauvais état, l'exiguïté et le nombre trop restreint des habitations, d'une part, et d'autre part la fréquence et la gravité des délits chez les adolescents. Nous revenons donc ainsi, par un détour, à la crise du logement.

L'État provincial y reconnaîtra-t-il enfin ses responsabilités majeures ? Accordera-t-il aux municipalités l'aide que celles-ci sont en droit d'attendre ? Réclamera-t-il d'Ottawa l'« indemnité de guerre » que le fédéral doit aux provinces en un domaine que sa politique des dernières années a particulièrement saccagé ?

Ce serait son triple devoir, comme son intérêt, comme une exigence de ses principes autonomistes.

Consentira-t-il au crédit urbain ? aura-t-il une politique des taudis et un programme d'habitations salubres ? Et dès la prochaine session ?

Sinon, l'*autonomie* ne serait jamais si bien trahie, que par ceux qui se disent ses amis.

ANDRÉ LAURENDEAU

Les livres et leurs auteurs

Marie-Didace¹

Les Éditions Beauchemin ont publié, il y a quelques mois, *Marie-Didace*, roman de Germaine Guèvremont. L'auteur est déjà bien connue dans les milieux littéraires non seulement canadiens-français, mais français tout court, puisque la même maison d'édition a publié d'elle un autre roman, *Le Survenant*, qui a paru ensuite à Paris, chez Plon. *Marie-Didace* est la suite du *Survenant* et, peut-être la fin, puisque tous les personnages meurent y compris le *Survenant* et que le roman s'achève... faute de combattants! Après le départ du *Survenant*, la vie a repris son cours ordinaire au Chenal du Moine. Mais un beau jour, le Père Didace arrive à la maison, remarié. Immédiatement entre la nouvelle venue, L'Acayenne, et la bru, Phonsine, s'engage une lutte qui ne se terminera qu'avec la mort de la première. Les différentes phases de cette lutte forment en somme tout le roman. L'*Autre*, comme dit Phonsine, va prendre peu à peu toute la place au foyer. Le Père Didace mourra d'un refroidissement pris à une partie de chasse. Amable, son fils et le mari de Phonsine, quittera la maison paternelle et mourra à son tour d'un accident. Pour le moment, L'Acayenne l'emporte. Mais bientôt elle tombe malade, elle-même, et ne recevant pas de Phonsine les soins nécessaires, elle meurt. Phonsine, prise de remords, devient folle.

1. *MARIE-DIDACE*, par Germaine GUÈVREMONT, aux Éditions Beauchemin, Montréal.

Cette lutte entre la belle-mère et la bru se manifeste de bien des façons et la gradation qu'il y a dans ces manifestations est une des grandes qualités du roman. Par elle, l'auteur a su maintenir l'intérêt jusqu'à la fin. L'Acayenne n'est arrivée que depuis quelques instants que déjà elle a la tasse de Phonsine à la main. Une tasse! C'était bien là un sujet de guerre! Mais qui n'a pas de ces petites choses auxquelles il tient mordicus et que personne n'a le droit de toucher? A ce sujet, l'auteur ne pouvait mieux faire pour nous indiquer plus tard la folie de Phonsine que de nous présenter celle-ci assise au bord du puits serrant sa tasse dans ses bras.

Après sa tasse, Phonsine va perdre sa place dans la maison. Il faut noter ici quelques pages très fortes. Phonsine se rappelle le temps où, frêle et sans défense, elle était à l'orphelinat. On oublie le présent et on se transporte dans le passé. On voit la petite orpheline, « yeux fermés, mains jointes, offrir sa fatigue pour son père qui lui avait fait promettre d'obéir! » Puis soudain, sans transition aucune, par l'ordre brusque de L'Acayenne: « Buvez votre thé avant qu'il refroidisse », on se retrouve dans le présent. On comprend tout à fait alors la nouvelle situation de Phonsine; elle n'est vraiment plus la maîtresse de la maison.

Chaque gain de L'Acayenne est une perte pour Phonsine. En tout et partout, l'*Autre* l'emporte. C'est pour elle l'alpaca du juif colporteur, pour elle les compliments; les amies (elle va même les chercher parmi celles de Phonsine, comme Angéline, comme Marie-Amanda). Pour le moment du moins, c'est à elle aussi la terre, le bien des Beauchemin. C'est à cause d'elle toujours que Phonsine pousse Amable à quitter la maison paternelle qu'il ne devra plus revoir. Et pour mettre le comble, L'Acayenne réussira à se faire aimer et même à se faire préférer de Marie-Didace, la petite fille de Phonsine.

Après cela, si le lecteur est surpris de ne pas avoir pour la bru toute la sympathie que ses malheurs

semblent lui mériter, il faut sans doute en chercher la cause principale dans la scène où Phonsine exige de son mari qu'il quitte la maison et s'en aille travailler à Sorel. Il aurait peut-être mieux valu ne pas trop nous montrer Amable, « à genoux dans la neige, une main en sang, etc... » Amable est un homme bien faible, mais sa femme, en cette circonstance, est vraiment impitoyable. Qu'Amable parte, fort bien! mais que son départ ne soit pas aussi pénible. Phonsine reste de plus un personnage assez vague et assez flou. On a l'impression, en fermant le volume, de ne pas l'avoir connue très bien. Elle ne peut pas, par conséquent, être particulièrement attachante.

Le personnage le plus sympathique, le plus humain, c'est le Père Didace. Il est un peu fruste, mais il a bon cœur. Il sait faire la part des choses. Au début, il traite sa bru sévèrement; cela se comprend, il est nouvellement marié à L'Acayenne. Mais plus tard, il protège Phonsine et prend soin jalousement de la petite Marie-Didace. Au commencement de la deuxième partie, la scène où l'enfant le suit pas à pas est la plus charmante de toutes. Jamais le dialogue n'est aussi vivant que lorsque le vieillard a son mot à dire et cela jusque sur son lit de mort. Il n'y a qu'un malheur, c'est lui aussi qui parle le plus mal! mais il est tellement sincère et franc! Avec lui, pas de cachettes. Il parle haut et fort, même à confesse...

Sa femme L'Acayenne, autrefois la veuve Varieur, c'est l'antithèse: « Une couleuvre parmi les grandes herbes », dit Phonsine justement. Ce qui l'intéresse, c'est la terre des Beauchemin, pour elle-même et pour son fils. Elle et le Père Didace sont les personnages les mieux campés du roman, et tous les deux donnent au roman une grande valeur psychologique. Pour donner au roman encore plus de force, pour que l'intérêt fût encore plus intense, il eût fallu que chacun des chapitres se rapportât plus ou moins directement à l'action principale, au drame qui se passe entre Phonsine et L'Acayenne. Mais quelques-uns s'en

éloignent. Il est vrai qu'on y gagne par contre des tableaux sur la vie canadienne-française et sur nos coutumes. Il y en a plusieurs: la corvée de savon, la piquée, les préparatifs de noces, le Juif colporteur, etc... La plupart tombent bien dans la trame du roman, mais pas tous. La réunion chez les Beauchemin, par exemple, prend beaucoup de place. Le roman se trouve alors moins étoffé. On est distrait par ces faits secondaires et l'intérêt en souffre un peu. Il faut dire tout de même qu'on ne s'ennuie pas. Le dialogue reste toujours vivant et tout parsemé de mots spirituels. Les personnages pourraient avoir plus de tenue et parfois plus de... retenue dans leur langage. Certains mots de leur vocabulaire risquent de ne pas être compris même par un Canadien français authentique, tels que « fantiseuse », « n'interbolise pas » « invectime ». Les descriptions sont justes et sobres, et celles de la mort de Didace et de la frayeur de Phon-sine à la mort de L'Acayenne, forment quelques-unes des plus belles pages du roman.

Tant par sa valeur psychologique que par sa valeur littéraire, *Marie-Didace* compte parmi les plus beaux romans dont se soit enrichie la littérature anadienne-française en 1947.

Nos Écoles Laïques¹

A l'occasion du centenaire de la fondation de la Commission Scolaire de Montréal, les directeurs et les directrices laïques des écoles françaises ont publié un album-souvenir: *NOS ECOLES LAIQUES*. A cause du rôle particulièrement important des communautés religieuses dans le domaine de l'enseignement, nous avons peut-être un peu méconnu celui de l'éducateur laïque. Cet album-souvenir n'est qu'un hommage rendu à son dévouement.

2. *Nos Écoles Laïques, un album-souvenir édité par un comité de directeurs d'écoles de Montréal, que présidait M. Gustave Bellefleur.*

La première partie du volume offre l'histoire des 53 écoles laïques sous la juridiction de la Commission scolaire de Montréal, de l'École du Plateau, la plus ancienne de toutes jusqu'à l'École Louis-Hébert, la plus jeune. Des articles sur l'organisation des programmes et des services auxiliaires forment la dernière partie et non la moins intéressante. Il s'agit là d'un siècle d'*activité* (plutôt que d'*activités*, puisque ce mot ne s'emploie guère qu'au singulier en français). Le développement de quelques-uns des services auxiliaires, tels que les Bibliothèques, les Cours du Soir, dénotent le souci de plus en plus grand qu'on a de s'instruire à l'école et... après l'école. D'autres services, comme les Oeuvres Sociales scolaires, l'Aide à la femme, sont une des plus belles manifestations de dévouement des professeurs laïques. Il y a toutefois un parent pauvre: la Culture physique avec ses six spécialistes et ses deux gymnases lorsqu'il faudrait cent cinquante spécialistes et autant de gymnases! La culture physique, à l'école primaire ou supérieure, au collège classique ou commercial, à l'université, a toujours été le parent pauvre. Il est impossible dans un volume de quelque 300 pages de parler de toutes les entreprises et de toutes les organisations des écoles de Montréal. On a passé sous silence nombre d'entre elles: Société du Bon parler, Scoutisme, École du Tourisme, etc... Mais tel qu'il est, cet album-souvenir est un compte-rendu assez exact que les professeurs laïques offrent à tous ceux qui s'intéressent à l'éducation de la jeunesse montréalaise.

Marc-André PERRON

Un abonnement à L'ACTION NATIONALE
n'est pas un cadeau banal. Et quelle meilleure
façon de contribuer à la défense des intérêts
collectifs de la nation?

Table des matières de l'année 1947

Volume XXIX

JANVIER

<i>Quelque chose de différent</i> — Guy FRÉGAULT.....	3
1917-1947 — Anatole VANIER.....	6
<i>Éléments d'un enseignement de la littérature</i> — Roger ROLLAND.....	13
<i>Misères des derniers jours...</i> — Lionel GROULX.....	19
<i>Chronique musicale</i> — Arthur LAURENDEAU.....	48
<i>La Radio</i> — Jacques BEAUCHAMP.....	53
<i>Chronique de la scène</i> — Gaston LAURION.....	64
<i>Politique intérieure</i> — Jean-Paul ROBILLARD.....	66
<i>De la peur des mots</i> — Le 3000e lecteur.....	71
<i>Les livres</i> — L. F. et G. F.....	75

FÉVRIER

<i>Le Canada français n'a pas besoin de savants</i> — Guy FRÉGAULT.....	83
<i>La politique est-elle une science?</i> — Gérard PAYER.....	86
<i>Réflexions sur le travail</i> — Jean-Paul ROBILLARD.....	95
<i>L'École Littéraire de Montréal et Charles Gill</i> — Lucien GAGNÉ.....	107
<i>Poèmes</i> — Emyl-Pol SARDES.....	125
<i>Humanisme et vie spirituelle</i> — Flavien CHARBONNEAU.....	128
<i>L'élite</i> — Dom Raoul HAMEL.....	138
<i>Une opinion américaine</i> — Martin WHELAN.....	144
<i>Chronique de la Radio</i> — Jacques BEAUCHAMP.....	155
<i>Les livres</i> — x x x.....	162

MARS

<i>La Prédication de M. Bouchard</i> — Guy FRÉGAULT.....	165
<i>La Situation... ce soir sur le front fédéral-provincial</i> — F.-A. ANGERS.....	169
<i>Georges Pelletier</i> — Léo-Paul DESROSIERS.....	188
<i>Le Rôle et l'avenir de la Faculté des lettres de Laval</i> — Maurice LEBEL.....	193
<i>Sommes-nous indépendants?</i> — Esdras MINVILLE.....	204
<i>Chronique de la Radio</i> — Jacques BEAUCHAMP.....	230
<i>Chronique de la Scène</i> — Gaston LAURION.....	236
<i>Politique intérieure</i> — J.-P. ROBILLARD.....	240
<i>Les livres</i> — x x x.....	246

AVRIL

<i>Démocratie</i> — Guy FRÉGAULT.....	247
<i>Le Cas extraordinaire d'Arthur Rimbaud</i> — Arthur SIDELEAU.....	252
<i>Poèmes</i> — Janine HÉBERT.....	270
<i>L'Acadie dans la littérature</i> — Marguerite MICHAUD.....	273
<i>Colonisation</i> — C.-E. COUTURE.....	285
<i>L'Art dans la vie moderne</i> — Ernest SCHENCK.....	295
<i>Chronique de la Radio</i> — Jacques BEAUCHAMP.....	304
<i>Document</i> — L'ACTION NATIONALE.....	312
<i>Chronique de la Scène</i> — Gaston LAURION.....	315
<i>Dans la Cité</i> — Roland PARENTEAU.....	318
<i>Les livres</i> — x x x.....	326

MAI

<i>Confédération, oui ou non ?</i> — L'ACTION NATIONALE.....	329
<i>Introduction à la poésie de François Hertel</i> — Jean-E. BLAIS.....	332
<i>L'Annexion de Terre-Neuve est-elle désirable ?</i> — Roland PARENTEAU.....	347
<i>Charles Gill et l'École Littéraire de Montréal</i> — Lucien GAGNÉ.....	361
<i>Chronique de la Radio</i> — Jacques BEAUCHAMP.....	386
<i>Chronique de la Scène</i> — Gaston Laurion.....	394
<i>La Vie de l'Action Nationale</i> — Dominique BEAUDIN.....	402
<i>Les livres</i> — x x x.....	406

JUN

<i>Où est le véritable obscurantisme ?</i> — F.-A. ANGERS.....	411
<i>Sur notre question nationale</i> — Rodolphe LAPLANTE.....	421
<i>Au delà du salariat</i> — J.-P. ROBILLARD.....	431
<i>De l'utopie au réel</i> — F.-A. ANGERS.....	440
<i>L'Indépendance du Canada</i> — Guy FRÉGAULT.....	450
<i>Chronique de la Radio</i> — Jacques BEAUCHAMP.....	478
<i>Chronique de la Scène</i> — Gaston LAURION, jr.....	483
<i>Les livres</i> — x x x.....	486

Volume XXX

SEPTEMBRE

<i>L'avenir de notre mouvement coopératif est toujours en jeu</i> — F.-A. ANGERS.....	3
<i>Monseigneur Perrier</i> — Anatole VANIER.....	20
<i>Les logis de la misère</i> — André LAURENDEAU.....	26
<i>« Vingt-quatre mois pour payer »</i> — Roland PARENTEAU.....	39
<i>L'Institut d'Histoire de l'Amérique française et sa revue</i> — Yvon CHARRON, p.s.s.....	52

« Le citoyen canadien-français » — Pierre CAMU.....	59
Octave Crémazie — Jacques BEAUCHAMP.....	64
Parmi les livres récents — Guy FRÉGAULT.....	74
Faits et dictés — X X X.....	75
Vie de l'Action Nationale — Dominique BEAUDIN.....	78

OCTOBRE

Une revue, des brochures et des livres — Dominique BEAUDIN.....	81
Le quatrième État dans la nation — André LAURENDEAU.....	83
L'exode rural à l'état de crise — Jean BLANCHET.....	93
L'Acadie dans la littérature — Marguerite-M. MICHAUD.....	112
Toute la justice de notre côté — Joseph LEFRANCOIS.....	126
Les éditions de l'ACTION NATIONALE.....	147

NOVEMBRE

Notre enquête sur le prolétariat canadien-français — L'ACTION NATIONALE.....	161
Pour un humanisme ouvrier.....	164
Réformer le régime industriel — Esdras MINVILLE.....	172
Notes sur l'autonomie quotidienne — Guy CORMIER.....	184
Pour récolter, il faut semer ! — F.-A. ANGERS.....	189
L'expérience canadienne du fédéralisme — Antonio PERRAULT.....	211
L'avenir de l'élément français au pays — C.-E. COUTURE.....	224
Prendre l'offensive — André LAURENDEAU.....	231
La dernière session de M. King — Pierre VIGEANT.....	238
Faits et dictés — Dominique BEAUDIN.....	238

DÉCEMBRE

Les traditions d'un peuple vivant — Dominique BEAUDIN.....	241
L'Avenir des syndicats — Réponse à l'enquête sur un humanis- me ouvrier — Gérard PICARD.....	243
Etre un grand peuple — Arthur LAURENDEAU.....	256
Les semences d'aujourd'hui — F.-A. ANGERS.....	264
L'Institut d'Études familiales — Gérard LEMIEUX.....	273
Les coups de force nazis qui auraient justifié la guerre — Joseph LEFRANCOIS.....	281
L'assistance à l'Angleterre — Pierre VIGEANT.....	302
Avant la dernière session de la présente législature — André LAURENDEAU.....	309
Les livres et leurs auteurs — Marc-André PERRON.....	313
Table des matières de l'année 1947.....	318

300 ANS EN ARRIÈRE

Ecrivez-nous les noms de votre père et de votre mère et nous vous donnerons le coût de votre **arbre généalogique** et du **volume personnel** (400 pages) contenant toute l'histoire de votre famille depuis **300 ans**, sans aucune obligation de votre part.

INSTITUT GÉNÉALOGIQUE
DROUIN

"Une oeuvre nationale digne de votre encouragement"

4184, rue Saint-Denis — Montréal

Immense documentation méthodiquement accumulée, dont 61 millions d'actes de baptême, mariage et sépulture, 33 ans de recherches patientes. Généalogie de tout Canadien français et Franco-Américain.

COUVRETTE-SAURIOL

Limitée

EPICIERS EN GROS



50, rue de Bresolles

HArbour 8151



Président et gérant général :
Bernard Couvrette

Les cafés et confitures de

J.-A. Désy

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

Lisez

“LE DEVOIR”

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée
BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,
président et gérant gén.
235, Laurier ouest

Marcel ALLARD,
chef à la production
Montréal

Voyez l'annonce de "LA SAUVEGARDE" à l'endos
de cette revue et pour vous assurer appelez

J.-H. LANGEVIN, C.C.S.

Assureur Conseil

Gérant Division Langevin

Bureau : HA 7223

Rés. : AT 4810

LES AMIS DE LA REVUE

AUBÉ, Philippe
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 5877

BEAUSOLEIL, E.
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain
CH 3712

CHAUSSÉ, Fernand
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
HA 7235

CRÉMERIE BOURGET
ÉPICERIES

E. Babineau, prop.
1382 est, rue Ontario

CYR, Édouard
MODELEUR

1427, Maisonneuve
AM 8984

DAIGLE

ÉPICERIE, Fruits & Légumes

Ville St-Laurent
BY 2900

DESCHÊNES & Fils Ltée

Matériaux de plomberie et chauff.

1203 est, Notre-Dame
FR 3176-7

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk

WE 0355

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention

934 est, Ste-Catherine
HA 4548

LATENDRESSE & Fils Enrg.
FERRONNERIE

12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.
Zone 5-038

LATULIPE, N.

TULIPPE & PAYSANNE

CRAVATES

MASSE, Paul
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
BE 1971

MERCIER, Jean
AVOCAT

152 est, Notre-Dame
LA 1633

NANTEL, Léo

Distributeur de parties de radio

1662 est, rue Ontario
CH 3052

ROY, J.-Omer

BIJOUTIER

1658 est, Mont-Royal
AM 2618

SANSOUCY, Arthur

BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga
CL 2839

TESSIER, Armand

ENTREPRENEUR-PLÂTRIER

1482, boulevard Morgan
CL 3432

HINTON, Gaston

MERCERIE

3987 est, Ste-Catherine
FR 4244

Jean Drapeau

DRAPEAU ET MELANÇON

AVOCATS ET PROCUREURS

4 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Claude Melançon

MA *5615

LES AMIS DE LA REVUE

AUC. BRUNETTE, Ltée
PLOMBERIE-CHAUFFAGE
4154, rue Hôtel de Ville
PL 1946

BRAZEAU, François
CORDONNIER
8705, Lajeunesse

"À LA MARMITE"
SALLE À MANGER
350 est, Craig
MA 0730

DORAIS, Jean-Louis
AVOCAT
57 ouest, rue St-Jacques
HA 1336

LUC BEAUREGARD
Représ. de la Laurentienne
4052, rue Cartier
Bur.: PL 6700 Rés.: AM 7779

GAUTHIER, Art.
ÉPICIER-BOUCHER
3461 est, Ste-Catherine
AM 3015

FRÉCHETTE, L.-A.
NOTAIRE
159 ouest, Craig
LA 9607

Docteur René LAPORTE
MÉDECIN
915, Cherrier

"LES VARIÉTÉS"
PAUL DEJORDY, prop.
800 est, Mont-Royal
CH 9815

MATHIEU, Lucien, Enreg.
MARCHAND-TAILLEUR
2251, Frontenac
FR 1803

MORIN, Louis-Philippe, C.A.
Comptable Agréé
81, rue St-Pierre, Québec.
Tél. 2-6871

POULIN, J.-Aimé
ARCHITECTE
63, Prospect, Sherbrooke, P.Q.
TEL. 1391

ROBERT, Paul-Émile
Représentant de la "Laurentienne"
934, est Ste-Catherine
CH. 8542 et HA. 9283

Salaison MAISONNEUVE
BACON marque "MORIN"
1430, De Lasalle
CL 4086-7

SALVAIL, Albéric
ÉPICIER-BOUCHER
3648, Adam
AM 3031

SANSOUCY, Alb.
ÉPICIER-BOUCHER
3946, Adam
FA 3607

VANIER, Anatole
AVOCAT
57 ouest, St-Jacques
HA 2841

Nous prions les abon-
nés de L'Action Natio-
nale de fournir leur
appui à tous ceux qui
soutiennent leur revue.

L'Administration.

Monsieur

La CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE vend une police à double protection que tout jeune homme doit connaître. S'il veut cesser de travailler à 55-60 ou 65 ans, elle peut lui assurer une rente de \$50. par mois, sa vie durant (ou une rente proportionnelle à un âge moins avancé); s'il meurt avant l'âge choisi, elle peut garantir aux bénéficiaires un capital de \$5,000 (toujours convertible en rente viagère). C'est le plan idéal: il joint l'épargne à la protection. De plus amples renseignements vous seront donnés sur demande. A titre gracieux.

G.-H. Rousseau

385, Mt-Royal ouest
CR. 5951

LA COMPAGNIE
F.-X. DROLET
Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :
Ascenseurs modernes de tous genres,
soudures électriques et autogènes, etc.

206, rue du Port

Québec

COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES

Limitée

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

Siège social : 1306 est, rue Ste-Catherine,
Montréal.

Lisez régulièrement

" LA VÉRITÉ "

La meilleure revue de jeunesse

DIRECTION :

LES JEUNES LAURENTIENS

152 est, rue Notre-Dame, Montréal.

MARquette 5539

Tél. HA 0200-0209

PERRAULT et PERRAULT
AVOCATS

511 Place d'Armes.

Montréal, Canada.

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont.

Tél. DO 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

SEULE

l'association peut recevoir les renseignements nécessaires à une juste classification de tarifs. Voilà pourquoi notre société est affiliée à la C. U. A. Les avantages sont évidents: tous nos assurés sont sur un pied d'égalité quant aux primes versées; ils ont de plus la certitude d'être dédommagés adéquatement quand ils subissent un sinistre.

 **SOCIÉTÉ** 
NATIONALE
D'ASSURANCES

41 OUEST, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL - HARBOUR 3291

UN BREUVAGE DES PLUS
DÉLICIEUX !

N'importe où . . .

N'importe quand . . .

LE

NECTAR

Mousseux

CHRISTIN

est le breuvage
idéal.

C'est un produit
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA
Bière d'Épinette Christin

ASSURANCE-VIE

Fonctions

Protection
Épargne

Avantages

Souplesse
Liquidité

Caractéristiques

Sécurité
Stabilité

Compagnie d'assurance-vie

La Sauvegarde

Siège social: Montréal